

# SFCR Unique

Rapport sur la solvabilité  
et la situation financière

---



Exercice 2025



## PRÉAMBULE

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière, à destination du public, est établi en application des articles 290 à 298 et 359 à 371 du Règlement délégué publié au Journal Officiel de l'Union européenne en date du 17 janvier 2015.

Ce rapport concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. Ce rapport est un SFCR unique couvrant la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés : CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA.

Ce rapport est composé de six parties, contenant les informations qualitatives et quantitatives du Groupe, une synthèse et cinq parties distinctes :

- La partie A est consacrée à la présentation :
  - Du Groupe et de son activité ainsi que celle de celle de chacune de ses entités assurantielles ;
  - Des résultats de souscription, des investissements et des autres activités.
- La partie B est dédiée à la présentation d'informations qualitatives relatives :
  - Aux informations générales sur le système de gouvernance ;
  - Aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
  - Au système de gestion des risques ;
  - Au système de contrôle interne ;
  - À la fonction clé audit interne ;
  - À la fonction clé actuarielle ;
  - À la sous-traitance.
- La partie C présente :
  - Les principaux risques auxquels le Groupe et ses entités rattachées sont exposés ;
  - Les mesures d'évaluation des risques ;
  - Les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.
- La partie D détaille la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.
- La partie E est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :
  - Aux fonds propres Solvabilité II ;
  - Aux exigences de capital et à leur couverture.

# SOMMAIRE

## SYNTHÈSE

### A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

- A.1. Activité
- A.2. Résultat de souscription
- A.3. Performance des investissements
- A.4. Résultat des autres activités
- A.5. Autres informations

### B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3. Système de gestion des risques
- B.4. Système de contrôle interne
- B.5. Fonction Audit interne
- B.6. Fonction Actuarielle
- B.7. Sous-traitance
- B.8. Autres informations

### C. PROFIL DE RISQUES

- C.1. Risque de souscription
- C.2. Risque de marché
- C.3. Risque de crédit
- C.4. Risque de liquidité
- C.5. Risque opérationnel

**C.6. Autres risques importants**

**C.7. Autres informations**

## **D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ**

**D.1. Actifs**

**D.2. Provisions techniques**

**D.3. Autres passifs**

**D.4. Méthodes de valorisation alternatives**

**D.5. Autres informations**

## **E. GESTION DU CAPITAL**

**E.1. Fonds propres**

**E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**

**E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

**E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

**E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

**E.6. Autres informations**

## **F. ANNEXES**

## SYNTHÈSE

---

2025 constitue une nouvelle année de croissance pour l'ensemble des activités de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE (ci-après « la Société »), en ligne avec le plan stratégique agrica+. La dynamique commerciale s'est poursuivie avec un chiffre d'affaires en hausse de 9% à 989 millions d'euros. Cette croissance repose sur trois piliers complémentaires : un millésime commercial exceptionnel marqué par l'intégration de nouveaux clients majeurs, une croissance organique soutenue de nos portefeuilles et des ajustements tarifaires ciblés qui viennent compenser la hausse structurelle du coût des prestations, notamment en santé.

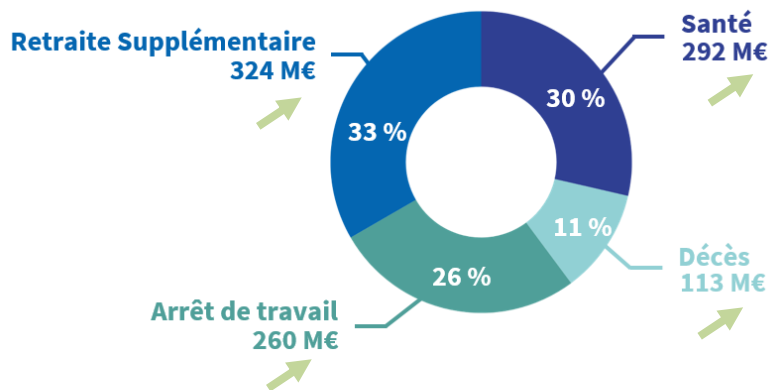
La croissance équilibrée de nos activités a porté ses fruits sur le résultat combiné (total y compris intérêts minoritaires), en forte progression à 34 millions d'euros (contre 12 millions d'euros en 2024). Dans un environnement financier porteur, le pilotage affiné de la performance a permis de renforcer le bilan avec des plus-values latentes en hausse de 168 millions d'euros et une provision pour participation aux excédents de 341 millions d'euros sur le PER en euro de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE. La solvabilité progresse de 33 points en conséquence d'effets de marché très favorables sur les institutions et les FRPS, de l'amélioration de la performance opérationnelle et du plan d'optimisation mis en place en 2025.

L'année 2025 a aussi constitué une année de transformation intense pour l'ensemble des métiers du Groupe AGRICA. Elle a permis de progresser sur de nombreux processus et outils, et d'atteindre un bon niveau de réalisation sur nos très nombreux projets. Les efforts destinés à améliorer la qualité de gestion, le recouvrement des cotisations et l'expérience de nos clients se sont poursuivis. Notre priorité absolue reste de revenir à une qualité de service effectivement perçue par nos clients, grâce au respect de nos engagements, notamment sur les temps de traitement de leurs demandes.

Sur le plan de la RSE, l'ensemble de nos parties prenantes s'est engagé autour de dix objectifs en matière de durabilité à l'horizon 2030. Reflétant nos trois principales missions en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable, ces engagements en faveur du monde agricole seront suivis au travers d'un nouvel indice « agrica+ responsable ».

Une croissance équilibrée, une structure financière solide, un bilan renforcé et les révisions tarifaires en place au 1er janvier 2026 doivent permettre d'accroître sa rentabilité sur fonds propres en 2026.

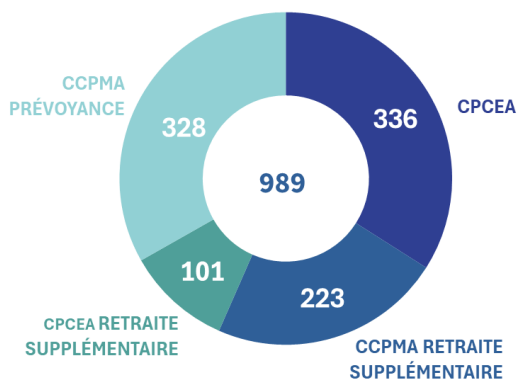
## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



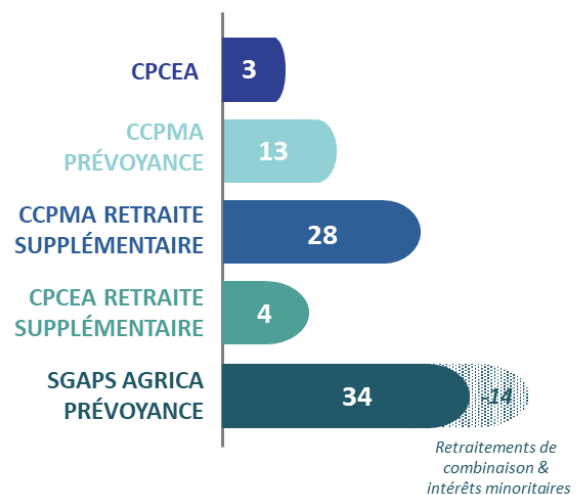
**Le chiffre d'affaires s'établit à 989 M€, en hausse de 9%.** Cette croissance repose sur trois piliers complémentaires : un millésime commercial exceptionnel marqué par l'intégration de nouveaux clients majeurs, une croissance organique soutenue de nos portefeuilles et des ajustements tarifaires ciblés qui viennent compenser la hausse structurelle du coût des prestations, notamment en santé.

**Le résultat combiné de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE s'établit à 34 M€,** contre 12 M€ en 2024 (dont 36 M€ en part du Groupe, contre 12 M€ en 2024, et -1 M€ d'intérêts minoritaires contre 0 M€ en 2024). Cette forte progression est liée à l'amélioration de la rentabilité opérationnelle des entités assurantielles.

Répartition du chiffre d'affaires par entités (en millions d'euros)



Répartition du résultat net par entité (en millions d'euros)



## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La **SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE** a été créée en 2018. Elle regroupe les **deux Institutions de Prévoyance, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE**, dédiées pour la première aux Cadres et Non-Cadres de la Production Agricole et, pour la seconde, aux Organismes Professionnels Agricoles. À cette structure, s'ajoutent **les 2 Fonds de Retraite Professionnel Supplémentaire (FRPS) CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** et **CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE**.

Sous une gouvernance paritaire, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est pilotée par **trois dirigeants effectifs** constituant la Direction Générale : Julien Brami, Directeur Général, Éric Gérard, Directeur Général Délégué, et Anne-Sophie Raimbault, Directrice Générale Adjointe Finance.

Le système de gouvernance paritaire est adapté au contexte de la Société. Le Conseil d'administration veille au bon fonctionnement des comités spécialisés sur les principaux domaines de risque, alimentés par une comitologie interne de pilotage des grandes activités et de suivi des risques.

## PROFIL DE RISQUES

Les principaux risques auxquels la Société est exposée sont les suivants :



- Les risques de marché ;
- Les risques de crédit et de liquidité ;
- Les risques liés à l'assurance et à la réassurance, et à la fixation des prix ;
- Les risques opérationnels ;
- Et les risques liés à l'environnement réglementaire et aux litiges.

De nouvelles informations, de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances pourraient influencer l'évaluation établie par la Direction relative aux risques auxquels la Société est confrontée.

D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons pas actuellement connaissance, qui ne sont pas spécifiques à la Société ou que nous ne considérons pas comme étant significatifs à ce jour, pourraient également entraîner des répercussions sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

La Direction consacre, de manière permanente, des ressources substantielles à la gestion des risques. Lorsque ces risques ont entraîné des conséquences financières significatives et quantifiables et/ou se sont traduits par la reconnaissance de passifs éventuels significatifs, ces conséquences financières et/ou ces passifs éventuels sont reflétés dans les comptes annuels, conformément aux principes comptables applicables.

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actif En millions d'euros			Passif En millions d'euros		
	2025	2024		2025	2024
Placements en valeur de marché	2 728	2 395	Excédent d'actif sur passif (fonds propres)	1 631	1 334
 Obligations	1 145	1 037	Provisions techniques	1 274	1 235
Participations	1 014	799	 Meilleure estimation	1 153	1 117
Fonds d'investissement	448	454	Marge de risque	120	117
Actions	122	105	Impôts différés (IDP)	34	14
Autres actifs	522	495	Autres passifs	311	307
<b>Total actif</b>	<b>3 250</b>	<b>2 890</b>	<b>Total passif</b>	<b>3 250</b>	<b>2 890</b>

Dans un environnement financier porteur, le pilotage affiné de la performance a permis de renforcer le bilan avec des plus-values latentes en hausse de 168 M€, une provision pour participation aux excédents de 341 M€ sur le PER en euros de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

**Au 31 décembre 2025, les placements évalués en valeur de marché de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE s'élèvent à 2 728 M€,** représentant 84% du total des actifs. Les autres actifs sont majoritairement constitués de créances et de la trésorerie.

**Les provisions techniques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, selon les normes prudentielles,** représentent 39% du total des passifs, et **s'élèvent à 1 274 M€,** dont 641 M€ sur les activités Non-Vie et 632 M€ sur les activités Vie. Les autres passifs sont majoritairement constitués de dettes.

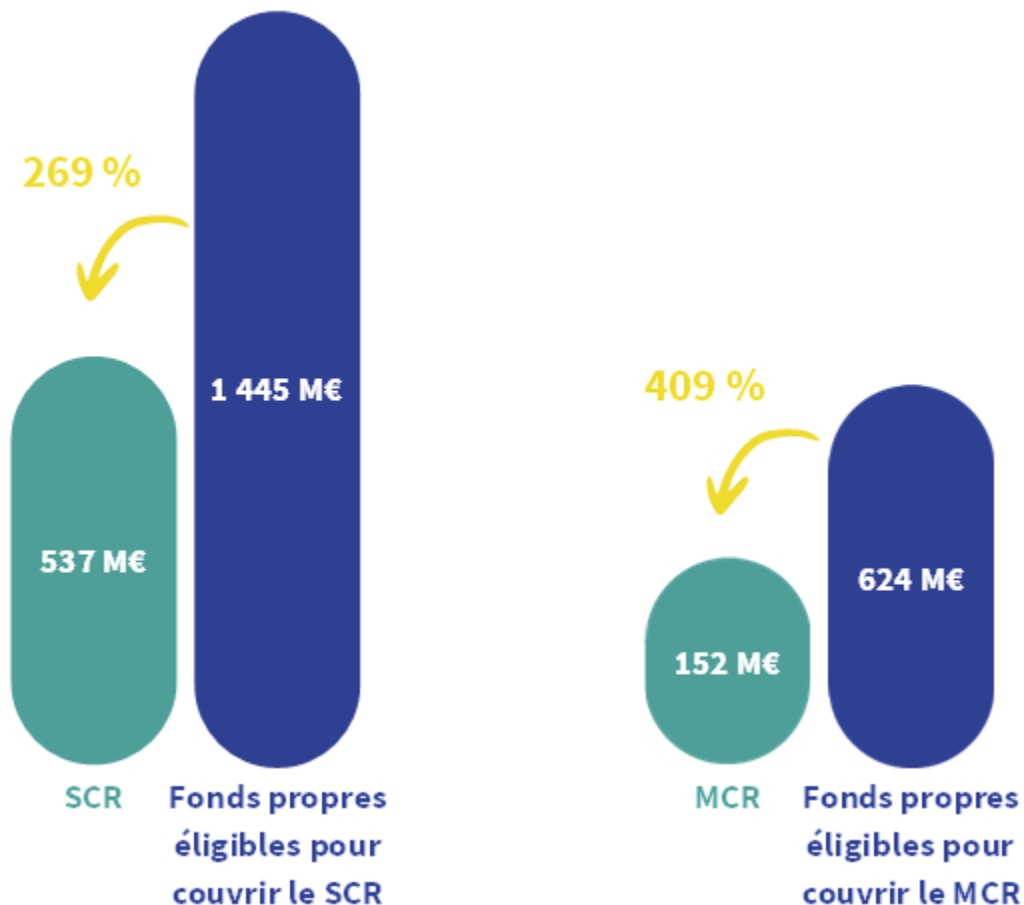
L'excédent d'actif sur passif s'élève à 1 631 M€.

## GESTION DU CAPITAL

**Les fonds propres éligibles de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE représentent 1 445 M€ en 2025**, en augmentation (+10%) par rapport à fin 2024. Cette évolution résulte principalement d'effets de marché favorables (actions, taux d'intérêt), et de l'amélioration de la performance opérationnelle.

Le taux de couverture du SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE augmente de 33 points en 2025, atteignant ainsi 269% contre 236% en 2024, en conséquence des éléments précités et du plan d'optimisation mis en place en 2025.

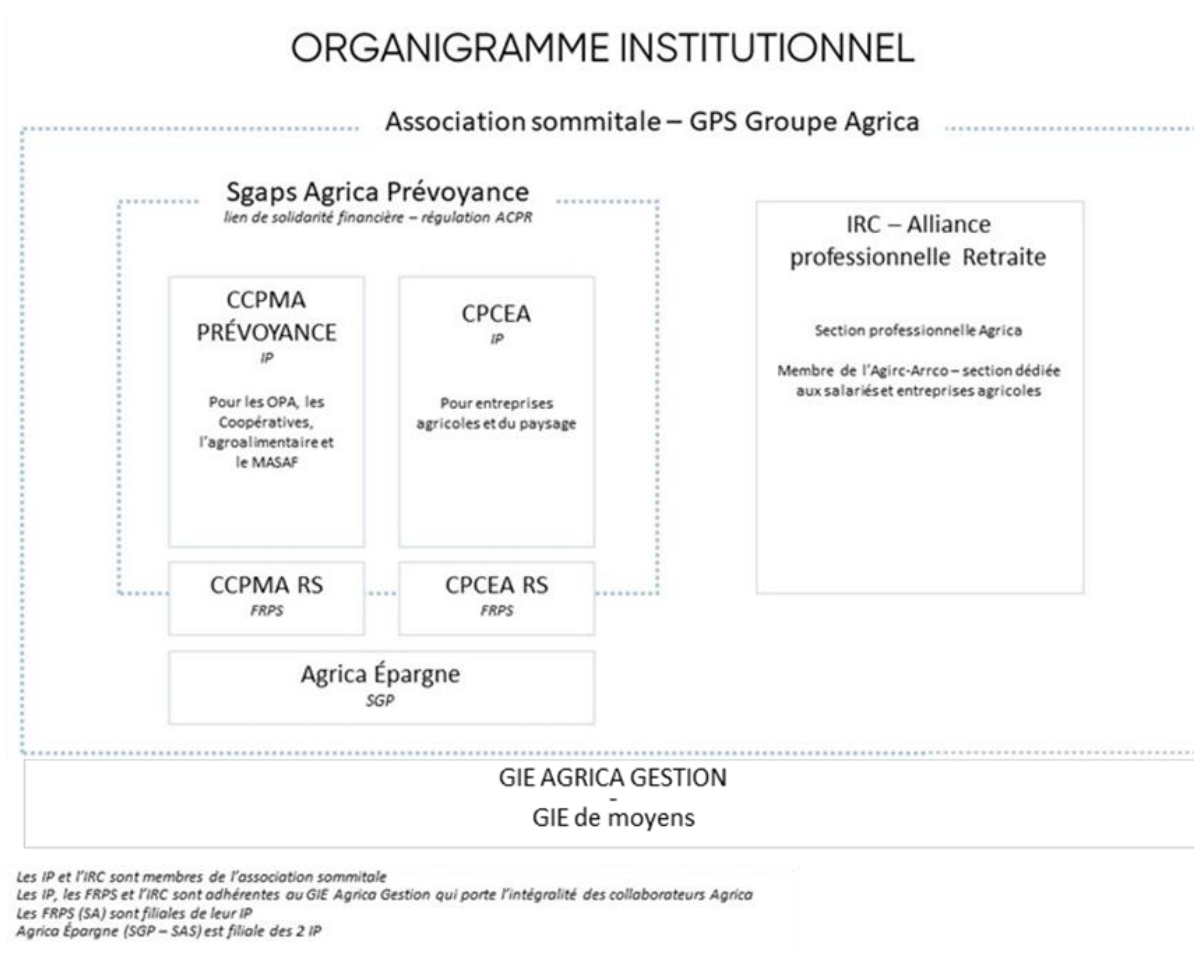
La **SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE respecte le minimum de capital de solvabilité requis** et le capital de solvabilité requis. Pour les mêmes raisons, le taux de couverture du MCR augmente de 27 points en 2025 pour atteindre 409 % contre 382 % en 2024.



## A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

### A.1. Activité

#### 1.1. Présentation générale



#### Le Groupe AGRICA est constitué :

- D'une association sommitale, Groupe AGRICA, qui définit la politique et la stratégie ;
- D'un Groupement d'intérêt économique (GIE) AGRICA Gestion, en charge de l'activité technique et administrative des Institutions membres.
- Des structures spécifiques ont été mises en place afin de lui permettre d'assurer ses missions, notamment :
- Une Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE), AGRICA PRÉVOYANCE, qui met en œuvre la stratégie du Groupe en matière d'assurance de personnes. Comme tous les GPS, il est composé a minima d'une Institution de Retraite Complémentaire (IRC) Agirc-Arrco et d'une Institution de Prévoyance (IP).

**Le présent rapport concerne exclusivement la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés.**

Les Institutions membres de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE offrent des garanties dans le cadre de conventions collectives des Organismes Professionnels Agricoles et d'Entreprises de la Production Agricole. Elles proposent également des contrats optionnels, collectifs ou individuels, aux organismes et entreprises, ainsi qu'aux retraités qui le souhaitent.

Les Institutions membres de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE couvrent la Prévoyance (Décès, Incapacité permanente et temporaire), et proposent des complémentaires Santé pour les actifs et retraités, ainsi que des Régimes de Retraite Supplémentaire pour leurs populations. Ces activités sont portées par deux Institutions de Prévoyance (IP) et deux Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS).

En résumé, les activités du Groupe AGRICA s'articulent autour de :

- La Santé ;
- La Prévoyance ;
- L'Épargne retraite.

Toutes les activités sont exercées en France.

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09.

## 1.2. Auditeurs externes

L'audit externe de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de ses organismes affiliés est assuré par les cabinets suivants :

### SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

Commissaires aux comptes	Adresse
KPMG	2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Grant Thornton	29 rue du Point, 92200 Neuilly-sur-Seine
KPMG Audit FS I	2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
IGEC	22 rue Garnier, 92200 Neuilly-sur-Seine

### CPCEA

Commissaires aux comptes	Adresse
KPMG SA	Tour EQHO, 2 avenue Gambette, 92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
KPMG Audit FS I	Tour EQHO, 2 avenue Gambette, 92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX

## CCPMA PRÉVOYANCE

Commissaires aux comptes	Adresse
KPMG Audit FS I	2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
KPMG	2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
SNR Audit	163-165 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

### 1.3. Les détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

Le tableau ci-dessous présente les sociétés prises en compte dans la consolidation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au 31/12/2025 :

Nom	Forme juridique	Méthode de combinaison	Activité	% de contrôle
CCPMA PRÉVOYANCE	Institution de prévoyance	Combinée	Vie, non vie	
CPCEA	Institution de prévoyance	Combinée	Vie, non vie	
CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	Société anonyme	Combinée	Vie	
CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	Société anonyme	Combinée	Vie	
SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE	SGAPS	Combinante		100%
SARL Les Abies	Société à responsabilité limitée	Consolidée par intégration globale	Résidence de tourisme	100%
SARL Les Armillés	Société à responsabilité limitée	Consolidée par intégration globale	Résidence de tourisme	100%
SAS AGRICA EPARGNE	Société anonyme simplifiée	Consolidée par intégration globale	Epargne salariale	100%
SA X-LOG	Société anonyme	Consolidée par mise en équivalence	Informatique	46%
SAS 35 Boétie	Société anonyme simplifiée	Consolidée par intégration globale	Gestion de participation	100%
SAS AGRICA Prévoyance Service	Société anonyme simplifiée	Consolidée par intégration globale		100%
SC INSPIRE	Société civile	Consolidée par intégration globale	Gestion de participation	100%
SC LC VILLAGE AMPERE	Société civile	Consolidée par intégration globale	Gestion de participation	51%

### 1.4. La structure du groupe prudentiel

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés partagent une vocation commune : être au service du monde agricole, agroalimentaire et des activités qui leur sont liées.

Dans le respect des dispositions prévues aux articles L931-2-2 et R931-1-16 du Code de la sécurité sociale, et tout en respectant l'autonomie de chaque organisme affilié, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a pour principal objectif :

- De nouer et gérer des relations financières fortes et durables avec les organismes affiliés ;
- D'exercer effectivement une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions, y compris financières, des organismes affiliés ;
- De contrôler les organismes affiliés, y compris en ce qui concerne leur gestion. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE détient également un pouvoir de sanction à l'égard des organismes affiliés.

Les organismes affiliés à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont les deux Institutions de Prévoyance :

- CCPMA PRÉVOYANCE, Institution de Prévoyance des salariés des Organismes Professionnels Agricoles ;
- CPCEA, Institution de Prévoyance des salariés Cadres et Non-Cadres de la Production Agricole.

## 1.5. Faits marquants sur la période

### 1.5.1. Constitution d'un groupe d'intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2025, et après approbation par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2024, un groupe d'intégration fiscale a été mis en place au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE tient le rôle de « mère », en collectant l'impôt auprès de ses filiales, et en étant la seule entité en contact direct avec l'administration fiscale.

La convention d'intégration fiscale retient l'allocation immédiate aux filiales en déficit de l'économie que ce déficit procure au groupe.

### 1.5.2. Deuxième année du plan stratégique « agrica+ » (Groupe AGRICA)

2025 a constitué une année de transformation intense pour l'ensemble des métiers du Groupe, permettant de progresser sur de nombreux aspects. L'un des facteurs clés de ce succès réside dans l'amélioration du pilotage des projets, permettant un bon niveau de réalisation de nos très nombreux projets. Dans un environnement concurrentiel marqué par l'émergence de nouvelles initiatives et de nouveaux acteurs, les exigences du marché se renforcent, alors même que certains de nos chantiers historiques ne sont pas encore totalement aboutis.

Véritable pilier du plan stratégique « agrica+ », l'amélioration durable de la qualité de gestion repose sur des équipes adaptées et bien formées, et sur la poursuite de l'amélioration de nos processus et du déploiement d'outils digitaux pertinents permettant de renforcer l'autonomie des clients.

Nous avons poursuivi nos investissements dans la maîtrise de la donnée, notamment avec l'enrichissement de la Data Plateforme, qui est un préalable crucial pour être à même de répondre aux attentes de nos clients et partenaires. Nos grands enjeux sont l'intégration des données issues des délégataires et le rapprochement des données d'adhésions, d'affiliations, de cotisations et de sinistres.

Les travaux visant à améliorer le cadre de travail : culture d'entreprise, dé-silotage, communication entre directions progressent bien et devront se poursuivre dans les années à venir.

Pour la deuxième année du plan stratégique agrica+, le Groupe est en ligne avec les 5 objectifs financiers :

- Une progression régulière de notre chiffre d'affaires en santé-prévoyance (objectif +7% et réalisé +10%) et en épargne-retraite (objectif +3% et réalisé +7%), grâce notamment au développement commercial et à la discipline tarifaire,
- Un objectif d'équilibre technique sur nos 4 entités assurantielles, avec une amélioration de 2 points du ratio combiné santé-prévoyance,

- L'évolution maîtrisée des frais généraux, avec un taux de croissance attendu inférieur à 50% de la croissance du chiffre d'affaires, dans un contexte encore inflationniste, notamment sur les charges informatiques (montée en puissance du Cloud et de l'Intelligence Artificielle),
- Une cible de rentabilité des fonds propres sociaux et combinés de 4% en cours d'atteinte, grâce à un résultat combiné attendu en forte progression par rapport à 2024,
- La consolidation continue de la solvabilité des entités assurantielles et du Groupe, avec un objectif de 250% dépassé en 2025.

Pour 2026, la feuille de route de transformation est issue d'un travail collaboratif granulaire permettant un alignement au plus près des enjeux de création de valeur stratégique. La trajectoire 2026 et son pilotage resteront agiles, pour permettre la prise en compte d'éventuelles inflexions stratégiques et l'intégration de nouveaux projets en cours d'année.

### 1.5.3. Activité assurantielle (Groupe AGRICA)

#### **Actualité des réseaux commerciaux**

L'exercice 2025 se caractérise par des résultats commerciaux d'un niveau exceptionnel.

Le chiffre d'affaires nouveau à effet 2025 s'élève à 91,9 millions d'euros soit 84,8 millions d'euros hors épargne salariale, en croissance de près de 38 % par rapport à l'exercice 2024, pourtant déjà remarquable.

Cette performance hors norme comparée au chiffre d'affaires moyen enregistré les exercices précédents est tout d'abord le fruit d'une campagne de révisions tarifaires significatives menée en 2024 qui aura généré un volume de chiffre d'affaires supplémentaire de 31 millions d'euros.

En second lieu, l'apport d'affaires nouvelles a également été très soutenu, porté notamment par le contrat du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour 17 millions d'euros.

La production nouvelle de l'année est en hausse de 59% et largement tirée par la santé. La prévoyance et l'épargne retraite représentant respectivement 26 et 15 % de la production nouvelle.

Le périmètre CCPMA PRÉVOYANCE représente 61 % de cette activité nouvelle sous l'effet de contrats sur-mesure significatifs. Quant à CPCEA, l'autre Institution de prévoyance du Groupe, outre l'apport des révisions tarifaires, elle continue à bénéficier de la dynamique de développement de la retraite supplémentaire non-cadres au profit de sa filiale CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE. Le cap symbolique des 90 000 adhésions a ainsi été franchi pour plus de 265 000 salariés cotisants.

#### **Appels d'offres**

Avec un total de 72 appels d'offres réceptionnés contre 60 l'an dernier, l'exercice 2025 a été marqué par une augmentation du volume d'activité à traiter. Ces appels d'offres portaient d'une part sur des renouvellements de contrats en portefeuille et des extensions de périmètre existant, d'autre part sur des marchés de conquête, ce dernier périmètre représentant 79 % du total.

#### 1.5.4. Activité des filiales CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

##### **Marché français de l'assurance Epargne-Retraite**

Le marché de l'assurance épargne a progressé de 10 % par rapport à l'année précédente, avec des primes atteignant 192 milliards d'euros. Cette croissance a été alimentée tant par les produits en unités de compte (+ 13 %) que par les produits adossés à l'actif général (+ 8 %). La part des produits en unités de compte est en légère hausse par rapport à l'an dernier, s'établissant à 39% (38% en 2024).

Dans un contexte d'incertitude économique et politique, le taux d'épargne a augmenté, soutenant les apports nets sur le marché de l'assurance-vie, stimulé par des conditions de marché favorables et la baisse du taux d'intérêt du "Livret A" à 1,7 %. Le niveau de rachats a également diminué par rapport à l'année précédente, aussi bien sur les fonds en euros que sur les fonds en unités de compte.

Au total, le montant total d'encours de l'assurance vie s'élevait à 2 107 milliards d'euros en 2025 (+ 6 %), établissant un nouveau record. Le plan d'épargne retraite "PER" français a connu une croissance notable (+ 16 %) avec des primes atteignant 20 milliards d'euros.

Enfin, il est attendu que les lois récentes sur le partage de la valeur et l'industrie verte apportent flexibilité et transparence, tant pour les employeurs que pour les collaborateurs.

##### **Activité de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE**

Filiale à plus de 99% de CCPMA PRÉVOYANCE, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a poursuivi son développement commercial en 2025. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'établit à 223 millions d'euros contre 201 millions d'euros au 31 décembre 2024 soit une augmentation de +11% sous l'effet combiné de la cotisation liée à l'internalisation des Indemnités de Fin de Carrière du GIE AGRICA GESTION, des affaires nouvelles dont le niveau témoigne de l'attractivité du produit et de la croissance organique des portefeuilles existants. Le taux servi sur le PERO CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit pour 2025 à 3,50% net de frais de gestion.

Le résultat net de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit à 28 millions d'euros, contre 22 millions d'euros en 2024. Il comprend un produit exceptionnel de 7 millions d'euros au titre du remboursement d'un trop-perçu d'impôt 2023 et 2024.

La marge assurantielle est globalement stable.

La marge financière est en légère progression grâce à la hausse du produit des placements. Le stock de plus-values latentes progresse de 30%.

##### **Activité de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE**

Filiale à plus de 99% de CPCEA, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a poursuivi son développement commercial en 2025. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'établit à 100,7 millions d'euros, un

niveau stable par rapport à 2024. Les régularisations de cotisations se normalisent et viennent compenser la croissance organique des portefeuilles Cadres et Non-Cadres.

Fort de la hausse de 25 points de base du taux de chargement sur les encours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le résultat net de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit à 4 millions d'euros, contre 2 millions d'euros en 2024.

### 1.5.5. Environnement réglementaire et financier

#### Marchés financiers

Malgré l'incertitude géopolitique et macroéconomique persistante, les marchés boursiers mondiaux ont de nouveau poursuivi leur trajectoire haussière en 2025. Les tendances de désinflation, une clarification des signaux des banques centrales en matière de politique monétaire et enfin la solidité des résultats des entreprises ont soutenu les marchés boursiers.

Les tendances favorables observées ont permis au Groupe AGRICA de réaliser une production financière en ligne avec les prévisions, de sécuriser les rendements obligataires futurs tout en renforçant les stocks de plus-values latentes :

- Le Groupe a bénéficié de la hausse des marchés actions et réalisé des plus-values qui ont permis d'atteindre ses objectifs de rendement financier sur cette classe d'actifs ;
- En conformité avec l'allocation stratégique d'actifs approuvée par le Conseil d'Administration, le Groupe a également profité de la hausse des rendements obligataires pour renforcer son exposition aux obligations souveraines tout en allongeant graduellement leur duration, en lien avec les engagements techniques qu'elles couvrent ;
- Sur le marché immobilier, la qualité du portefeuille du Groupe lui a permis de résister aux tendances baissières tout en bénéficiant d'une opportunité d'achat sur un bien de grande qualité situé dans le Quartier Central des Affaires parisien ;
- Enfin, le Groupe a progressé dans la labellisation ISR des investissements financiers et immobiliers. Au 31 décembre 2025, 48% du patrimoine immobilier et forestier est certifié performant énergétiquement et/ou A ou B. Quant au portefeuille obligataire, il est constitué à 12,5% d'obligations vertes, sociales et durables.

## Marché français de l'assurance Santé-Prévoyance

Le marché de la protection et de l'assurance santé complémentaire a été confronté à l'inflation du coût des prestations médicales, à une hausse de l'absentéisme ainsi qu'à la baisse de la prise en charge des indemnités journalières de la Sécurité Sociale en avril 2025 (de 1,8 fois le SMIC à 1,4 fois le SMIC), en partie absorbés par une augmentation moyenne des tarifs de 6 %.

En Santé, l'année 2025 a été marquée par de nouvelles majorations en raison de la hausse continue de la consommation médicale, à laquelle se sont ajoutés des éléments exogènes comme les transferts de charges de la Sécurité sociale et l'évolution de certaines garanties.

Les renouvellements en janvier 2025 sont restés dans la lignée des tendances observées les années précédentes (post-Covid), avec des augmentations de cotisations relativement élevées. La hausse modérée de 1,6% du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) a permis, pour les contrats ayant une tarification indexée, de ne compenser qu'en partie la dérive attendue des dépenses de santé, liée à une augmentation de la consommation médicale et au désengagement de la Sécurité sociale.

En Prévoyance, la tendance se confirme, avec un absentéisme qui reste à un niveau élevé. Ce sujet demeure un enjeu majeur, avec un salarié sur trois en arrêt maladie au moins une fois par an et des durées d'absence en augmentation. D'autant que l'absentéisme affecte désormais les cadres et les jeunes, des populations jusque-là épargnées. Le coût de la couverture prévoyance s'alourdit et la réforme des retraites pourrait accentuer cette tendance, les salariés les plus âgés étant absents plus fréquemment et pour des périodes plus longues.

Dans ce contexte, et afin de maîtriser la charge portée par les contrats de prévoyance, les organismes assureurs ont mis en place ou renforcé leur stratégie de prévention. Les motifs psychosociaux sont désormais la première cause d'arrêts de travail. L'enjeu pour les organismes assureurs est d'aider et de soutenir les entreprises dans le déploiement de politiques adaptées à leur démographie et à leur activité.

Enfin, le secteur est marqué par un recours croissant au digital et par l'émergence de l'intelligence artificielle dans le but d'améliorer l'expérience client, de rendre plus efficiente la gestion des contrats et des prestations, tout en luttant activement contre la fraude. On note également des stratégies d'intégration verticale dans le but de mieux contrôler la dépense de santé sur les segments les plus onéreux (optique, dentaire, consultations médicales).

### 1.5.6. Responsabilité sociétale et environnementale (Groupe AGRICA)

La stratégie du Groupe AGRICA en matière de responsabilité sociétale et environnementale (« RSE ») est tournée vers l'action : utile, concrète, et alignée avec les réalités du monde agricole et agroalimentaire.

2025 est une année charnière pour le Groupe avec l'engagement de l'ensemble des parties prenantes autour de 10 objectifs de durabilité d'ici 2030, permettant de mesurer chaque année les progrès du Groupe en matière d'impact sociétal et environnemental en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable.

Ces 10 objectifs s'articulent autour de quatre priorités RSE directement liées aux enjeux du monde agricole.

### **Agir pour le mieux-vivre des acteurs du monde agricole**

En tant qu'assureur responsable, le Groupe AGRICA développe des solutions adaptées aux besoins en prévoyance, santé, épargne et retraite, avec une attention forte portée à la prévention et à l'accompagnement dans la durée.

### **Renforcer l'attractivité des métiers agricoles**

La promotion des métiers agricoles constitue un engagement fort pour le Groupe AGRICA avec deux dispositifs historiques :

- « Pays'Apprentis », une initiative créée par les partenaires sociaux de la branche du paysage, qui soutient la mobilité des jeunes en formation dans les métiers du paysage, en finançant leur apprentissage avec déjà plus de 27 000 bénéficiaires ;
- Le concours photo « Nouveaux Regards », qui donne la parole à de jeunes talents pour raconter l'agriculture d'aujourd'hui autrement. La remise des prix de cette 3<sup>e</sup> édition a eu lieu lors de l'édition 2026 du Salon International de l'Agriculture.

En complément, en tant qu'entreprise responsable, le Groupe AGRICA s'est fixé deux objectifs :

- Déployer auprès de ses parties prenantes 10 actions par an de sensibilisation aux enjeux RSE et aux métiers agricoles, ce qui a été fait en 2025 ;
- Soutenir nos causes d'engagement en faveur du monde agricole à hauteur de 3 millions d'euros d'ici 2030, avec un nouveau dispositif effectif dès 2026.

### **Combattre le gaspillage pour une gestion responsable et solidaire des ressources**

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un engagement historique du Groupe AGRICA avec, depuis 2011, les Trophées Agrica de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui soutiennent des initiatives concrètes au service des filières agricoles et agroalimentaires.

En complément, en tant qu'entreprise et investisseur responsable, le Groupe AGRICA a pris trois objectifs :

- Un objectif d'investissement à hauteur de 5 millions d'euros par dans la préservation du capital naturel. Cet objectif est atteint en 2025 grâce à la souscription dans le fonds Mirova Objectif Biodiversité Actions Cotées, qui vise à développer des méthodes innovantes et efficaces pour intégrer la biodiversité ;
- Un objectif de décarbonation de nos portefeuilles d'investissement de -55% d'ici 2030 en référence à 2018. Cet objectif est en cours d'atteinte, avec une trajectoire de -29% au 31 décembre 2024 ;
- Un objectif de décarbonation de nos opérations internes de -25% d'ici 2030 en référence à 2023. Cet objectif est en cours d'atteinte, avec une trajectoire de -19% au 31 décembre 2024.

Sur ces deux derniers indicateurs, les données sont fournies avec une année de décalage en raison des délais de production du bilan carbone.

## Soutenir la transition sociale et environnementale du monde agricole

Notre approche en matière d'ISR repose sur 4 piliers :

- Un Pôle Durabilité, qui conjugue recherche ISR et formation RSE et ISR auprès de nos collaborateurs et de nos parties prenantes ;
- Une dynamique de labellisation de nos actifs financiers et immobiliers. En 2025, 77% de notre patrimoine immobilier et forestier est labellisé « performant énergétiquement » et/ou certifié A ou B ;
- La mesure de notre impact social et environnemental, avec en 2025 la production d'un rapport de durabilité à blanc et une contribution forte à l'atteinte de nos 10 objectifs en matière de durabilité ;
- La mise en place de listes d'investissements ESG centrées sur nos convictions, et sur la volonté d'accompagner plus que d'exclure.

En tant qu'investisseur responsable, nous intégrons les enjeux environnementaux et sociaux dans notre gestion des placements afin d'accompagner durablement les transformations du secteur autour de deux objectifs :

- Investir 5 millions d'euros par an dans les énergies renouvelables d'ici 2030 : cet objectif est dépassé grâce à la souscription dans le fonds Swift 3 géré par Swen Capital et visant à développer l'utilisation du biométhane, une alternative durable au gaz fossile ;
- Investir 5 millions d'euros par an dans des fonds Agri-Agro ou à impact social d'ici 2030 : cet objectif est atteint avec la souscription dans le fonds Cap Agro 2, dédié à l'innovation dans l'agriculture et l'alimentation.

Nos indicateurs clés pour 2025 sont en ligne avec notre ambition :

- Un potentiel de réchauffement de notre portefeuille de placements de 1,6°C ;
- Une performance en matière de stratégie de transition de 58/100 équivalent à une note « Robuste » ;
- Une part de 12,5% des « Green, Social and Sustainability Bonds » dans nos mandats obligataires, en croissance continue par rapport à 2024 ;
- Composante fondamentale de notre patrimoine agricole, nos investissements forestiers s'établissent à 25 millions d'euros et ont généré en 2024 un impact carbone positif de 1,9 million de tonnes équivalent carbone.

Forts de l'engagement de nos parties prenantes et de nos collaborateurs, nous poursuivrons notre dynamique en 2026 avec notre premier rapport de durabilité, produit selon le modèle simplifié dit « VSME », et l'introduction des actifs non cotés dès le 1er juillet en conformité avec l'ambition initiale de la Loi Industrie Verte.

### 1.5.7. Ressources humaines et vie de l'entreprise (Groupe AGRICA)

Le Groupe AGRICA s'engage à conseiller les branches et les entreprises pour protéger leurs salariés en cas de difficultés et leur assurer un revenu complémentaire essentiel au moment de la retraite.

Cet engagement, les 893 collaborateurs du Groupe contribuent à le faire vivre en marquant leur profond attachement à l'entreprise, comme en témoigne la moyenne d'ancienneté dans le Groupe.

La dimension humaine des actions RSE contribue à cet état d'esprit. Ainsi, le Groupe AGRICA mène une culture d'inclusion de nature à donner à chacun et chacune un climat propice à la coopération.

Cet engagement en faveur de l'implication des collaborateurs, mais aussi de leur bien-être et du développement de leurs compétences, se veut à la fois constant et résolu. Ainsi, tout au long de l'année dernière, le Groupe AGRICA a continué à investir pour :

- Renforcer l'apprentissage et mettre en œuvre des initiatives contribuant au développement des compétences des collaborateurs du Groupe AGRICA, notamment en termes de leadership ;
- Réaliser des progrès significatifs en matière d'inclusion et de diversité ;
- Outre les actions qui s'intensifient encore pour les salariés en situation de handicap, AGRICA œuvre aussi en faveur de la parité femmes-hommes. Le Groupe a ainsi pris des mesures visant à réduire les écarts de rémunération injustifiés et à octroyer aux femmes des opportunités de carrières égales comme l'accès aux initiatives de mentorats avec le programme Évoliance ;
- Renforcer sa politique de santé et de bien-être au travail, avec des campagnes régulières d'information intégrant diverses initiatives pratiques (webinaires, ateliers...). Le Groupe AGRICA a lancé quatre prototypes d'intelligence artificielle générative qui ont pour objectif d'optimiser les processus internes pour permettre aux collaborateurs de se concentrer sur des missions à forte valeur ajoutée, au service notamment de l'amélioration de l'expérience client.

## A.2. Résultat de souscription

Les comptes annuels de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, de ses organismes affiliés et les notes y afférentes sont établis conformément aux normes françaises et sont publiés en euros (« Euro », « euro », « EUR » ou « € »).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et arrêtés par le Conseil d'administration du 3 février 2026. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques et sur la base, entre autres, du principe de continuité d'exploitation.

Les méthodes d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

## Chiffre d'affaires et répartition par ligne d'activité

Entités (en millions d'euros)	2025				2024				Écart (Total)
	Vie	Santé	Arrêt de travail	Total	Vie	Santé	Arrêt de travail	Total	
CPCEA	37	177	123	336	34	159	116	310	+27
CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	101	-	-	101	101	-	-	101	(0)
CCPMA Prévoyance	76	115	137	328	67	101	128	296	+33
CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	223	-	-	223	201	-	-	201	+22
<b>SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE</b>	<b>437</b>	<b>292</b>	<b>260</b>	<b>989</b>	<b>404</b>	<b>260</b>	<b>244</b>	<b>908</b>	<b>+81</b>

L'année 2025 aura vu la dynamique commerciale se poursuivre, avec un chiffre d'affaires en hausse de 9% à 989 M€. Cette croissance repose sur trois piliers complémentaires : un millésime commercial exceptionnel marqué par l'intégration de nouveaux clients majeurs, une croissance organique soutenue de nos portefeuilles et des ajustements tarifaires ciblés qui viennent compenser la hausse structurelle du coût des prestations, notamment en santé.

Le chiffre d'affaires relatif aux opérations Vie est en hausse et s'élève à 437 M€ sur l'exercice 2025 contre 404 M€ en 2024, dont :

- 113 M€ sur les garanties Vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en réassurance) ;
- 324 M€ sur la garantie Retraite supplémentaire.

Le chiffre d'affaires de la garantie Santé s'établit à 292 M€ contre 260 M€ en 2024, tandis que celui des garanties Arrêt de travail s'établit à 260 M€ contre 244 M€ en 2024.

### SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Chiffre d'affaires (direct + réassurance acceptée)	989	908	<b>+81</b>
Marge technique (1)	22	13	+9
Marge de gestion (2)	(37)	(44)	+6
<b>Marge assurantiel (1+2)</b>	<b>(15)</b>	<b>(30)</b>	<b>+15</b>
Marge financière	86	91	(5)
Autres éléments	(8)	(23)	+14
Charge d'impôt	(15)	(8)	(7)
<b>Résultat assurantiel net</b>	<b>48</b>	<b>30</b>	<b>+18</b>
Retraitements de combinaison	(13)	(5)	(8)
Intérêts minoritaires	1	0	+1
<b>Résultat net</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>+23</b>

**Le bénéfice combiné total de l'exercice de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE clos au 31 décembre 2025 s'établit à 34 M€, contre 12 M€ en 2024 (dont 36 M€ en part du Groupe, contre 12 M€ en 2024, et -1 M€ d'intérêts minoritaires, contre 0 M€ en 2024) sur base comparable.**

La marge assurantielle est en progression de +15 M€ expliquée par :

- Une marge technique en forte hausse de +9 M€ en Santé Prévoyance et quasi-stable en Épargne-Retraite due :
  - À l'amélioration de la sinistralité courante en Santé, et dans une moindre mesure en Prévoyance, résultant de l'effet positif des révisions tarifaires, supérieures à la dérive de la sinistralité ;
  - Au développement de la sinistralité sur les survenances antérieures, avec un impact positif notamment en Santé et en Décès, en partie compensé par la participation aux résultats ;
- Une marge de gestion en amélioration -37 M€ contre -44 M€ en 2024, grâce à une meilleure maîtrise des coûts de gestion dans un contexte de croissance forte de l'activité.

La marge financière diminue dans les comptes combinés, en raison de plus-values exceptionnelles non récurrentes en 2024. Le taux de rendement des placements s'établit à 3,4 % contre 4,6 % en 2024 (soit 3,3% hors plus-values exceptionnelles).

Les autres résultats s'établissent à -8 M€ contre -23 M€ en 2024. Ils incluent notamment une reprise de +6 M€ au titre du renforcement du bas de bilan du portefeuille Non-Cadres et du portefeuille Cadres. Cette évolution favorable traduit les efforts réalisés en 2025 pour recouvrer les cotisations émises.

La charge d'impôt des sociétés assurantielles s'établit à -15 M€ contre -8 M€ en 2024. Cette évolution résulte d'une part, de la hausse du résultat avant impôt, et d'autre part, d'effets fiscaux défavorables sur l'exercice (valorisation des placements, contribution exceptionnelle).

## CPCEA

En millions d'euros	2025				2024				Écart
	Vie	Arrêt de travail	Santé	Total	Vie	Arrêt de travail	Santé	Total	
Chiffre d'affaires (direct+réassurance acceptée)	37	123	177	336	34	116	159	310	+27
Marge technique	7	(3)	6	10	5	3	(8)	(0)	+11
Résultat technique de souscription (dont réassurance)	9	5	7	21	4	9	(6)	6	+14
Dotation/Reprise PE/RG	(2)	(8)	(1)	(10)	1	(6)	(2)	(7)	(4)
Marge de gestion	(3)	(9)	(7)	(19)	(5)	(7)	(10)	(22)	+3
<b>Marge assurantielle</b>	<b>4</b>	<b>(12)</b>	<b>(0)</b>	<b>(8)</b>	<b>(0)</b>	<b>(4)</b>	<b>(18)</b>	<b>(22)</b>	<b>+14</b>

Le bénéfice de l'exercice de CPCEA clos au 31 décembre 2025 s'établit à + 3 M€, contre une perte de -19 M€ en 2024 sur base comparable.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 336 M€ contre 310 M€ en 2024. Cette évolution favorable résulte des ajustements tarifaires ciblés, de la croissance organique des portefeuilles Cadres et Non-Cadres, ainsi que des régularisations de cotisations sur les exercices antérieurs.

La marge technique est en hausse pour atteindre 10 M€ contre 0 M€ en 2024. Le portefeuille d'activités Non-Cadres affiche une nette amélioration des résultats techniques, en conséquence des effets positifs du plan de redressement permettant de mieux maîtriser le coût des prestations, notamment en santé, et du développement positif des survenances antérieures.

La marge de gestion s'établit à -19 M€ contre -22 M€ en 2024.

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Marge assurantielle	(8)	(22)	+14
Marge financière	20	21	(1)
Autres résultats	(6)	(18)	+11
Impôt	(3)	(0)	(3)
<b>Résultat net</b>	<b>3</b>	<b>(19)</b>	<b>+22</b>

La marge financière est stable à 20 M€, contre 21 M€ en 2024.

Les autres résultats totalisent -6 M€, contre -18 M€ en 2024, et incluent notamment :

- Des produits exceptionnels pour 6 M€, constitués majoritairement de la reprise de provisions pour dépréciation des comptes adhérents suite au pilotage affiné du recouvrement des cotisations ;
- Des charges exceptionnelles pour -7 M€, composées notamment d'une dotation pour contentieux adhérent pour -1 M€, et d'une provision pour pertes irrécouvrables de -1 M€.

La charge d'impôt s'établit à -3 M€ contre 0 M€ en 2024. Cette évolution résulte principalement de l'amélioration du résultat avant impôt.

## CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025				2024				Écart
	Vie	Arrêt de travail	Santé	Total	Vie	Arrêt de travail	Santé	Total	
Chiffre d'affaires (direct+réassurance acceptée)	76	137	115	328	67	128	101	296	+33
Marge technique	21	(8)	1	14	11	4	2	16	(3)
Résultat technique de souscription (dont réassurance)	23	(1)	0	22	15	6	2	23	(1)
Dotation/Reprise PE/RG	(2)	(7)	1	(8)	(4)	(3)	(0)	(7)	(2)
Marge de gestion	(3)	(7)	(9)	(19)	(2)	(5)	(12)	(19)	+0
<b>Marge assurantielle</b>	<b>18</b>	<b>(15)</b>	<b>(9)</b>	<b>(5)</b>	<b>9</b>	<b>(2)</b>	<b>(10)</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>

Le bénéfice de l'exercice de CCPMA PRÉVOYANCE clos au 31 décembre 2025 s'établit à 13 M€, contre un bénéfice de 25 M€ en 2024.

Sur l'exercice 2025, CCPMA PRÉVOYANCE a poursuivi son développement commercial, porté à parts égales par les affaires nouvelles, les révisions tarifaires et la croissance organique des portefeuilles existants. Le chiffre d'affaires s'établit ainsi à 328 M€ contre 296 M€ en 2024.

La marge technique est en légère diminution à 14 M€, contre 16 M€ en 2024. En Arrêt de Travail, la sinistralité se dégrade malgré les révisions tarifaires, du fait d'un moindre effet favorable des taux d'intérêt, de malis sur les contrats en coassurance et sur les anciennes survenances. La Santé s'améliore légèrement sous l'effet de la baisse des frais généraux. Le Décès progresse sous l'effet des développements positifs sur exercices antérieurs. De nouvelles évolutions tarifaires destinées à améliorer les équilibres techniques seront effectives à partir de janvier 2026.

La marge de gestion s'établit à -19 M€, stable par rapport à celle de 2024.

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Marge assurantielle	(5)	(3)	(2)
Marge financière	29	38	(9)
Autres résultats	(8)	(7)	(1)
Impôt	(3)	(4)	+0
<b>Résultat net</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>(12)</b>

La marge financière s'établit à 29 M€ contre 38 M€ en 2024, en baisse de 9 M€, l'exercice n'ayant pas bénéficié cette année des plus-values exceptionnelles issues de la gestion tactique.

Les autres résultats s'établissent à -8 M€.

#### CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Chiffre d'affaires	324	303	+22
Marge technique (1)	(2)	(3)	+1
Marge de gestion (2)	0	(2)	+3
Marge financière (3)	37	32	+5
Résultat assurantiel	36	27	+9
Autres résultats	6	2	+4
Résultat avant impôt	41	28	+13
Impôt	(9)	(5)	(5)
<b>Résultat net</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>+8</b>

**Le bénéfice net de l'exercice des FRPS, clos au 31 décembre 2025, s'établit ainsi à 32 M€, contre 24 M€ en 2024.**

Le chiffre d'affaires s'établit à 324 M€ au titre de l'exercice, en progression de +7 % par rapport à 2024 (303 M€). Cette évolution s'explique par la dynamique de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE. L'activité de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE demeure globalement stable sur la période, avec un niveau de chiffre d'affaires comparable à celui de 2024.

La marge technique s'établit à -2 M€ en 2025 contre -3 M€ sur l'exercice précédent. Elle correspond à la provision des garanties plancher sur les contrats libellés en unités de compte pour CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

La marge de gestion progresse pour atteindre 0 M€ contre -2 M€ en 2024. Cette amélioration s'explique par une hausse des chargements sur encours.

La marge financière est excédentaire et s'élève à 37 M€ contre 32 M€ en 2024. Au 31 décembre 2025, le rendement comptable des placements de l'actif général de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit à 3,5% contre 5,5% en 2024, dont 2,3 points liés à la plus-value immobilière non récurrente réalisée en 2024. Le rendement comptable des placements de l'actif général de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit à 4,1% contre 4,9% en 2024.

Les autres résultats s'élèvent à 6 M€, contre 2 M€ en 2024, notamment liés au remboursement d'un trop-perçu d'impôt sur les années 2023 et 2024.

La charge d'impôt s'établit à -9 M€ contre -5 M€ en 2024, cette augmentation s'expliquant par la hausse du résultat avant impôt.

## A.3. Performance des investissements

### 3.1. Produits et charges par catégorie d'investissement

#### SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

Classe d'Investissements (en milliers d'euros)	2025			2024		
	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total
Résultat net Immobilier	27 729	297	28 027	20 865	104267	125 132
Résultat net Portefeuille titres (actions et fonds)	155 827	84 087	239 914	160 249	70 402	230 651
Résultat net Portefeuille CT et Trésorerie	828	0	828	2 284	0	2 284
Frais internes de placement	-1 360		-1 360	-1 358	0	-1 358
ACAV		47 593	47 593	0	13 260	13 260
Résultat des entités non assurantielles & Retraitements de combinaison	-11 834	7 880	-3 954	-9 773	-11 044	-20 817
<b>Total</b>	<b>171 190</b>	<b>139 857</b>	<b>311 047</b>	<b>172 267</b>	<b>176 885</b>	<b>349 152</b>

Le rendement comptable de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE en 2025 est de 3,4%, contre 4,6% en 2024 (soit 3,3% hors plus-values exceptionnelles).

Le résultat financier s'établit à 311 M€ en 2025 (y compris la neutralisation des opérations intra-groupe), soit une baisse de 11% par rapport à 2024, en raison de produits financiers exceptionnels sur immeubles enregistrés lors de l'exercice précédent.

#### CPCEA

Classe d'Investissements (en milliers d'euros)	2025			2024		
	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total
Résultat net Immobilier	2 882	(154)	2 727	3 716	6 642	10 358
Résultat net Portefeuille Titres (actions et fonds)	10 453	2 760	13 213	9 596	2 537	12 133
Résultat net Portefeuille CT et Trésorerie	106	0	106	848	0	848
Frais internes de placement	(238)	0	(238)	(547)	0	(547)
<b>Total</b>	<b>13 203</b>	<b>2 606</b>	<b>15 809</b>	<b>13 613</b>	<b>9 179</b>	<b>22 792</b>

Le rendement comptable de l'Institution pour l'exercice 2025 s'élève à 2,3% contre 3,5% en 2024, dont une plus-value exceptionnelle en 2024 pour 1,1 point.

Le résultat financier s'établit à 16 M€ en 2025, soit une baisse de 31 % par rapport à 2024, expliquée par la plus-value immobilière exceptionnelle réalisée en 2024 à l'intérieur de la SGAPS.

## CCPMA PRÉVOYANCE

Classe d'Investissements (en milliers d'euros)	2025			2024		
	Revenues de placement nets	Plus ou moins valeurs réalisées	Total	Revenues de placement nets	Plus ou moins valeurs réalisées	Total
Résultat net Immobilier	375	0	375	28	0	28
Résultat net portefeuille Titres (actions et fonds)	30 804	7 216	38 021	30 605	14 678	45 283
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	195	0	195	495	0	495
Frais internes de placement	(232)	0	(232)	(397)	0	(397)
<b>Total</b>	<b>31 142</b>	<b>7 216</b>	<b>38 359</b>	<b>30 731</b>	<b>14 678</b>	<b>45 409</b>

Le rendement comptable pour l'exercice 2025 s'élève à 2,7% contre 3,4% en 2024.

Le résultat financier s'établit à 38 M€ en 2025, soit une baisse de 15% par rapport à 2024, en raison principalement de plus-values exceptionnelles réalisées sur les OPC actions en début d'exercice 2024.

### 3.2. Titrisation

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE n'a pas émis ni souscrit de position de titrisation.

## A.4. Résultat des autres activités

Le résultat des autres activités de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE inclut les quote-parts des résultats des filiales des entités membres :

- Les activités informatiques de la société X-LOG représentent une contribution au résultat de 1,1 M€ ;
- Les activités de la société de gestion AGRICA ÉPARGNE affichent une contribution au résultat de 0,9 M€ ;
- Les activités de la société LC VILLAGE AMPERE affichent une contribution au résultat de - 1,2 M€, à la suite d'une demande de dépréciation des Commissaires aux Comptes ;
- Les autres sociétés génèrent une contribution au résultat de 0,9 M€.

## A.5. Autres informations

Néant.

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

---

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son Conseil d'administration, de même que chaque organisme affilié (CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son Conseil a mis en place une Commission de développement et de la qualité de gestion, une Commission des Placements et de la Durabilité Financière, et un Comité d'Audit et des Risques, partagés avec les organismes affiliés et leurs filiales. Les Conseils de chacune des Institutions de Prévoyance ont, quant à eux, mis en place leur propre Commission d'action sociale. Les Commissions et le Comité d'Audit et des Risques se réunissent de manière régulière, et chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu à destination des Conseils d'administration. De la même manière, chaque Conseil d'administration fait l'objet d'un procès-verbal validé par le Conseil suivant. Chaque instance comprend des administrateurs désignés par les organisations syndicales et professionnelles (ou sur proposition de celles-ci) et un Président et un Vice-Président, en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directrice Générale Adjointe Finance). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité Exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités. La gouvernance s'appuie également sur les quatre fonctions clés, nommées par le Conseil d'administration, à savoir : Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'administration et dans les différentes Commissions bénéficient, en complément de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions thématiques. Ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Les désignations des dirigeants effectifs et des fonctions clés font l'objet d'une transmission à l'ACPR, conformément aux exigences réglementaires.

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

#### Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs du Groupe sont :

- Le Directeur Général de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE en la personne de Julien BRAMI (juillet 2023) ;
- Le Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA en la personne d'Éric GERARD (décembre 2023) ;
- La Directrice Générale Adjointe Finance du Groupe AGRICA en la personne d'Anne-Sophie RAIMBAULT (décembre 2024).

Les dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

## Gouvernance de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

### Assemblée Générale

- Composition paritaire de 4 délégués ;
- Attributions : modifier les statuts de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dans toutes leurs dispositions ; autoriser la fusion de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE avec une autre Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale ; autoriser toute décision d'emprunter (cette autorisation d'emprunter, en application de l'article R931-1-29 VIII du Code de la Sécurité Sociale étant préalablement soumise à l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ; statuer sur la dissolution de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE lorsque, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, l'actif net devient inférieur à la moitié du fonds d'établissement ; approuver les comptes sociaux et combinés ; autoriser l'admission d'un nouvel organisme affilié ; autoriser le retrait d'un organisme affilié ; décider de l'exclusion d'un organisme affilié ; approuver, modifier ou résilier une convention d'affiliation ; nommer les administrateurs, les commissaires aux comptes.

### Conseil d'administration

Collège des adhérents	Collège des participants
4 FNCA	3 CFE-CGC
1 FNEMSA	3 CFTC
5 FNSEA	3 CFDT AGRI-AGRO
3 LCA	3 FNAF-CGT
2 UDSG	3 FO

La présidence et la vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués, selon le cas, par les lois et règlements, à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

### Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1er janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la comitologie, puisque la Commission de Développement et la Commission des Placements, anciennement positionnées au niveau des Institutions de Prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Le Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est dorénavant commun aux Institutions de Prévoyance, aux sociétés anonymes et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'Action Sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de Prévoyance.

### **Commission des Placements et de la Durabilité Financière de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE**

- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif ; mettre en œuvre la stratégie d'investissement durable.
- Composition : la Commission des Placements et de la Durabilité Financière de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
- Les membres de la Commission des Placements et de la Durabilité Financière de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des deux Institutions de Prévoyance, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE, et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

### **Commission de développement et de la qualité de gestion de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE**

- Mission : assurer une veille réglementaire, des marchés et de la concurrence ; délibérer sur le périmètre d'action suivant : observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention, Branches et Entreprises, Offre et Produits, Innovation sociale et haut degré de solidarité, Qualité de service ; se prononcer sur le Plan marketing et commercial et sur les politiques écrites de souscription et d'externalisation métier. La Commission de développement et de la qualité de gestion AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins, par thématique ou encore par secteur ou branche.
- Composition : La Commission de développement et de la qualité de gestion AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission de développement et de la qualité de gestion AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 2 Institutions de Prévoyance, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE, et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

### **Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE**

- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes des Institutions, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques des Institutions, examiner les grands équilibres des Institutions et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.
- Composition : le Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.

- Les membres du Comité d’Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l’une des deux Institutions de Prévoyance, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE, et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

### **Fonctions clés**

Les fonctions clés du Groupe sont assumées par :

- Fonction clé Conformité : Daïck d’HÉROUVILLE (Directeur Délégué Juridique et Conformité) ;
- Fonction clé Gestion des risques : David GUILLAUME (Directeur Délégué Management des Risques) ;
- Fonction clé Actuarielle : Saber TRABELSI (Directeur Délégué Technique) ;
- Fonction clé Audit interne : Laurent PINTURIER (Directeur Délégué Audit Interne).

Les responsables des fonctions clés ont un accès direct à la Direction Générale, au Comité d’Audit et des Risques et au Conseil d’administration.

### **Politique de rémunération**

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE n’emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l’employeur de tous les salariés du Groupe. Néanmoins, la politique de rémunération est communiquée.

Un processus de décision est défini :

- Dans le cadre des augmentations collectives, la négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale ;
- Dans le cadre des augmentations individuelles, l’ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé.

L’ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n’existe pas de mécanisme ouvrant droit à l’attribution d’options sur actions ou d’actions.

## **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

Les membres du Conseil d’administration, les dirigeants de l’entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d’honorabilité.

### **Les membres du Conseil d’administration**

La politique de compétences et d’honorabilité définit les critères de connaissance et d’expérience nécessaires en application de l’article R. 931-3-10-1 du Code de la Sécurité Sociale.

## Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et prudente dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué et du Directeur Général Adjoint Finance, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

## Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La Fonction clé Actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée a minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

La politique de compétences et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

En application de l'article L 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire. Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

## B.3. Système de gestion des risques

### 3.1. Organisation de la gestion des risques

Une organisation de gestion des risques et de contrôle interne a été mise en œuvre.

Le Conseil d'administration supervise la maîtrise des risques, assisté par son Comité d'Audit et des Risques.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de maîtrise des risques dans le cadre du principe des 4 yeux. Les dirigeants effectifs interviennent dans toute décision

significative avant que celles-ci ne soient mises en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction Gestion des risques intervient au niveau du Comité d’Audit et des Risques et du Conseil d’administration. Elle pilote le Comité ORSA et le Comité de Management des Risques. Elle participe au Comité Filière Client, au Comité de Sécurité de l’Information, au Comité LCB-FT et au Comité Qualité des Données.

Chaque direction porte et rend compte de ses risques et est responsable du dispositif de contrôle interne mis en place pour les sécuriser. Les managers rendent compte périodiquement de leur exposition aux risques et de leurs travaux sur le contrôle interne.

### 3.2. La comitologie

Une comitologie a été mise en place autour du Comité Exécutif. Elle est structurée en cinq filières :



Au sein de cette comitologie, des comités spécifiques sont en place notamment : le Comité ORSA pour piloter la projection des risques et de la solvabilité ; le Comité de Sécurité des Systèmes d’Information incluant les membres du Comex pour piloter les risques cyber et TIC (DORA) et la cellule de crise qui, en cas de situation inhabituelle grave, assure la mobilisation et le pilotage exceptionnel d’une situation de crise cyber.

### 3.3. Le processus de gestion des risques

L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La gestion des risques est globale.

D'une part, elle aborde l'aspect qualitatif sous le prisme de cinq familles : les risques stratégiques, les risques techniques, les risques financiers, les risques opérationnels et les risques de conformité.

D'autre part, elle traite de l'aspect quantitatif dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA.

La politique de gestion des risques impose la gestion des risques majeurs ou modérés.

Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- La mise en œuvre de moyens de diminution du risque ;
- Le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance ;
- L'acceptation du risque ;
- Le rejet de l'activité à l'origine du risque.

Les risques mineurs n'entraînent pas d'actions.

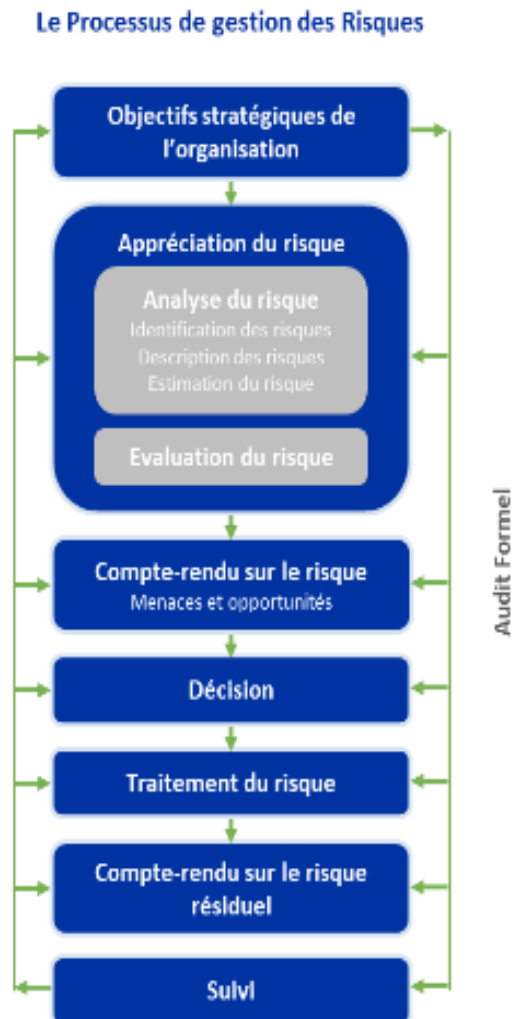
### 3.4. Le processus ORSA

#### Cycles annuels et exceptionnels

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'administration.

Il n'y a eu aucun processus ORSA exceptionnel en 2025.



## B.4. Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment à l'efficacité et à l'efficience des opérations, à la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisé par l'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise (AMRAE) et par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

La première ligne est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au quotidien les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La deuxième ligne est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise : sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle interne local, DPO, ... ; des fonctions clés dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques : Fonction Gestion des risques, Fonction vérification de la Conformité et Fonction Actuarielle.

La troisième ligne, l'Audit interne, évalue le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction Générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes de maîtrise et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il convient également d'associer les actions des partenaires et parties prenantes externes que sont l'autorité de régulation, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

## B.5. Fonction Audit interne

Le responsable d'audit, en tant que responsable de la fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

La Fonction Audit interne est en charge :

- Du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes ;
- De la coordination de tous les audits externes ;
- De la réalisation des missions du plan d'audit ;
- Du suivi des recommandations d'audit ;
- De la communication avec le Conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

La Fonction Audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La Fonction Audit interne, au même titre que les autres fonctions clés, fait l'objet d'une revue externe par un cabinet indépendant à minima tous les 5 ans.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

La Fonction clé Audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'administration.

## B.6. Fonction Actuarielle

Le responsable de la Fonction Actuarielle coordonne le calcul des provisions techniques, soutient la Fonction Gestion des risques et donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

Les activités de la Fonction Actuarielle :

- Sur les provisions techniques :
  - Appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
  - Revue des hypothèses, de la méthodologie et de la modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
  - Revue des résultats et des évolutions des provisions techniques ;
  - Revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Sur la politique de souscription :
  - Analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
  - Recommandations sur le processus tarifaire ;
  - Recommandations sur le processus de production des données ;
  - Analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Sur la politique de réassurance :
  - Contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
  - Préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
  - Dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
  - Dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que celui des calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la Fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et signalant toutes les défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

## B.7. Sous-traitance

Les activités critiques externalisées par les membres de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont :

### **Pour l'externalisation métier**

- La gestion des affiliations CPCEA ;
- La gestion des appels de cotisations Santé CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ;
- La gestion des appels de cotisations Prévoyance CPCEA ;
- La gestion des prestations complémentaires Santé CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ;
- La gestion des prestations complémentaires Incapacité temporaire de travail CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ;
- Les opérations de distribution des contrats Santé CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ;
- Les opérations de distribution des contrats Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ;
- Les autres prestations de service CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE ;
- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion du PER CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

La CPCEA, issue du projet de fusion des Institutions AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA, conserve sur les périmètres originels de ces deux structures les mêmes engagements.

### **Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers**

- Des mandats de gestion obligataire CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE ;
- Des fonds dédiés actions CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE ;
- Des fonds dédiés obligations CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE ;
- Des mandats de gestion immobilière CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

### **Pour l'externalisation informatique**

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance ;
- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la Retraite Supplémentaire ;
- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la « relation client » ;
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Les activités externalisées critiques sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

## B.8. Autres informations

Les Institutions AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA ont fusionné. L'agrément a été donné par l'ACPR en décembre 2024. La CPCEA a absorbé AGRI PRÉVOYANCE avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Le projet de fusion s'est poursuivi en 2025.

## C. PROFIL DE RISQUES

L'information de cette section concerne la nature des risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de ses membres affiliés CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de manière permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques. Les catégories de risques suivantes sont inhérentes à notre activité : risques stratégiques, risques techniques liés aux activités d'assurance Vie et Non-Vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels, risques juridiques et de conformité.

### Les principaux axes d'attention du pilotage des risques

Les travaux 2025 font apparaître les sujets d'attention suivant :

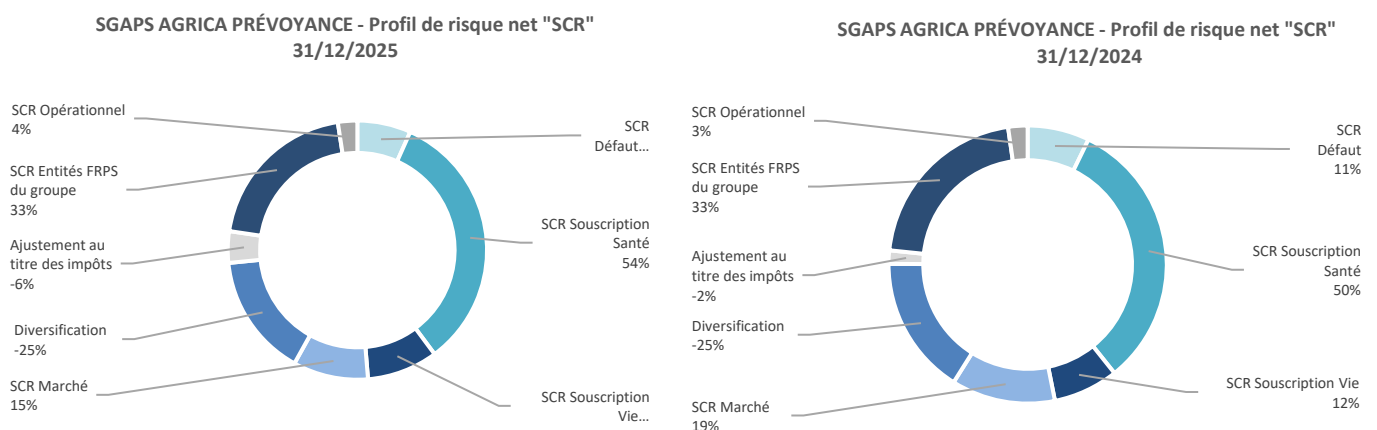
Stratégiques	Financiers	Techniques	Opérationnel	Conformité
<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de service</li> <li>Durabilité</li> <li>Solvabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les nouveaux acteurs</li> <li>Souscription et rentabilité</li> <li>Contrepartie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cyber - DORA</li> <li>Fraude interne</li> <li>Sous-traitances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LCB-FT</li> <li>RGPD</li> <li>Évolutions législatives et réglementaires</li> </ul>

### Profils de risques quantitatifs – SCR – Capital de solvabilité requis

#### SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

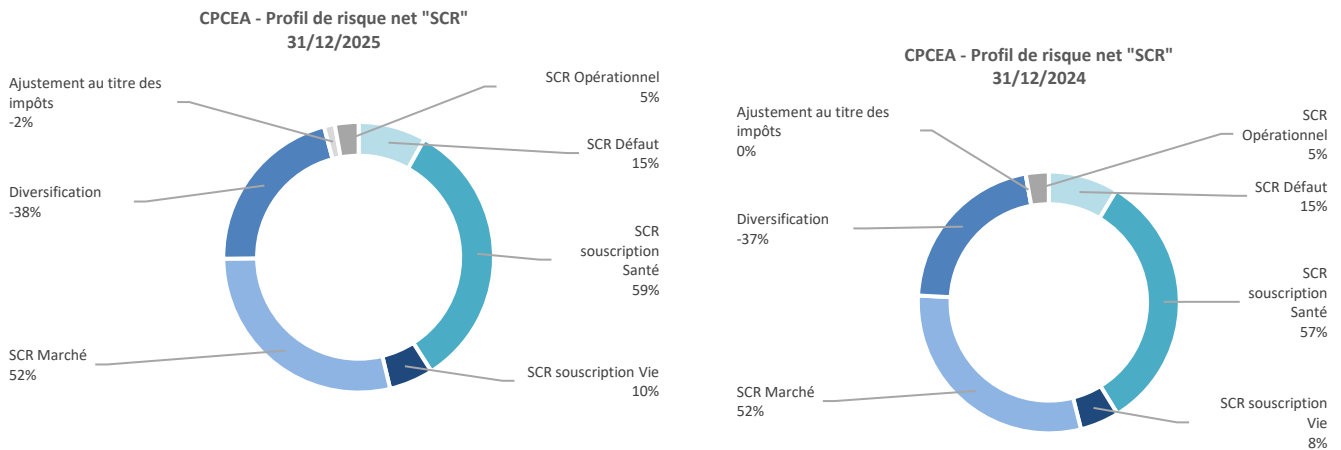
Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2025, le besoin en capital (SCR) de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE s'élève à 537 M€. L'exposition aux différents types de risques, qui définit le profil de risque de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dans le SCR net, met en exergue l'importance du risque de souscription Santé, du risque des entités FRPS de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE AGRICA PRÉVOYANCE et du risque de marché et, dans une moindre mesure, les risques de souscription vie et de défaut.

Les graphiques suivants montrent, dans l'ensemble, la stabilité du profil de risque de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE :



## CPCEA

Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2025, le besoin en capital (SCR) de CPCEA s'élève à 204 M€. L'exposition aux différents types de risques, qui définit le profil de risque de CPCEA dans le SCR net, met en exergue l'importance du risque de souscription Santé, de marché et de diversification des risques. Les graphiques suivants montrent, dans l'ensemble, la stabilité du profil de risque de CPCEA :

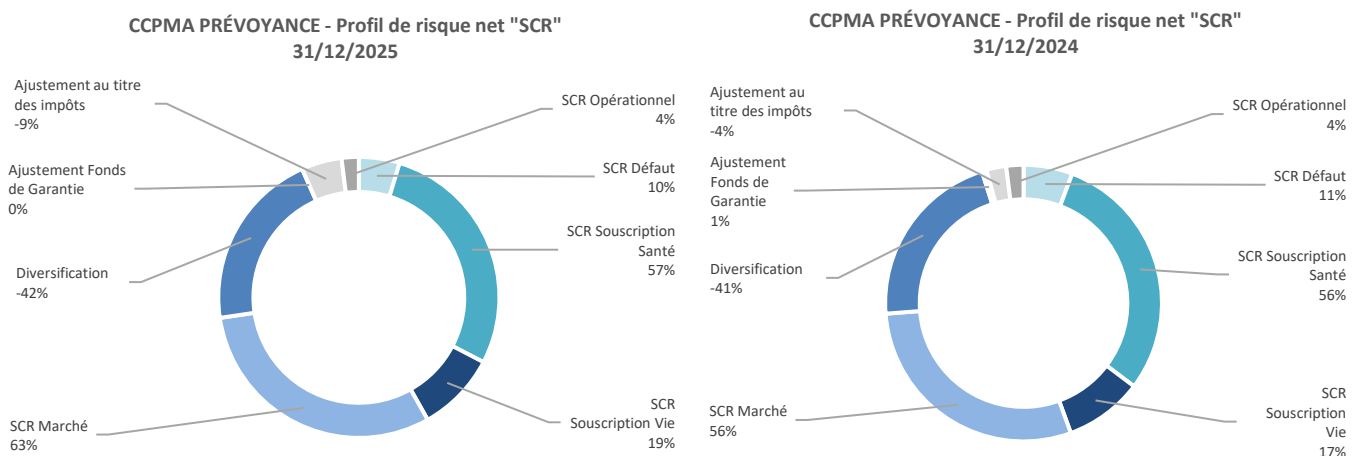


Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de ses membres. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent, dans le futur, s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

## CCPMA PRÉVOYANCE

Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2025, le besoin en capital (SCR) de CCPMA PRÉVOYANCE s'élève à 314 M€. L'exposition aux différents types de risques, qui définit le profil de risque de CCPMA PRÉVOYANCE dans le SCR net, met en exergue l'importance du risque de marché, de souscription Santé et de diversification des risques.

Les graphiques suivants montrent la stabilité du profil de risque de CCPMA PRÉVOYANCE :



## C.1. Risque de souscription

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance. »

### 1.1. Exposition au risque de souscription

Les facteurs de risques de souscription sont :

#### **Souscription Vie / Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance vie : garantie Décès**

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres sont exposés au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, qui sont liées à la nature des risques couverts, avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, et les catastrophes.

#### **Souscription Non-Vie / Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance non-vie : garanties Arrêt de travail et Santé**

Les activités d'assurances de personnes en Non-Vie concernent notamment la complémentaire Santé, l'Incapacité, l'Invalidité et l'inaptitude. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres sont ainsi exposés aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, qui sont liées à la nature des risques couverts, avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, et les accidents.

#### **Risque climatique sur la sinistralité (durabilité)**

Le changement climatique est un facteur de risque significatif pouvant affecter la sinistralité de nos portefeuilles notamment en prévoyance et santé avec l'accroissement des impacts physiques, maladie respiratoire, épisode caniculaire, voire événements climatiques extrêmes.

#### **Risque de pertes liées à la dérive des ratios techniques**

Ce sujet fait partie du pilotage permanent de la Société.

### 1.2. Gestion des risques de souscription

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Le comité de souscription analyse le portefeuille, notamment sur le respect des niveaux d'équilibre, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées, ainsi que des mesures de résiliation.

Le plan Ambition RSE intègre le suivi des impacts climatiques et des actions entreprises.

Une politique de réassurance est utilisée. Elle est examinée par le Comité d'Audit, puis approuvée chaque année par le Conseil d'administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 71%.

## C.2. Risque de marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion du bilan ou financière. »

### 2.1. Exposition aux risques de marché

Les facteurs de risques sont :

#### **Actions**

L'exposition au marché actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais expose également la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

#### **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais expose également la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

#### **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

#### **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt impacte les valorisations des actifs, mais également celles des passifs, ce qui pourrait affecter la situation financière du FRPS, d'où le suivi d'indicateurs tels que le gap actif-passif pour maîtriser les sensibilités associées.

#### **Actifs non cotés**

L'allocation est limitée dans la politique d'investissement.

#### **Gestion actif – passif**

Les engagements en Santé/Prévoyance sont généralement plus courts qu'en retraite, mais peuvent différer de la durée de détention des placements associés, ce qui peut créer un écart actif-passif. Toutefois, ce risque est limité grâce au suivi d'indicateurs permettant de surveiller l'adéquation des actifs aux caractéristiques des passifs.

### **Taux de change**

Il n'y a pas d'exposition de change sur les portefeuilles en direct, ainsi le portefeuille est exposé à ce risque via la vision en transparence des fonds. Ainsi, la fluctuation des taux de change n'a pas d'effet significatif sur la situation financière de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE AGRICA PRÉVOYANCE.

### **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés du fait d'un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

### **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement correspond à la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif. Le pilotage financier en assure le suivi.

### **Performance financière**

Le risque de performance financière correspond à la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu, au regard des marchés et des risques pris.

### **Durabilité sur les investissements (actifs échoués)**

Au-delà de ses conséquences physiques (inondations, sécheresse...), le changement climatique expose les actifs à un autre risque : celui de « s'échouer » du fait de leur incompatibilité avec une économie bas carbone, en cas de dépréciation des actifs exposés au secteur des énergies fossiles.

## **2.2. Gestion des risques de marché**

Les services financiers ont la responsabilité de gérer les risques financiers (risque de marché, risque de crédit, risques de liquidité) et s'assurent de la conformité au cadre général défini au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE puisse répondre à ses engagements et à ses obligations envers les assurés à tout moment et de protéger sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE n'investit que dans des actifs et des instruments financiers présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate, ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Les actifs détenus aux fins de couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche permet une réactivité appropriée aux changements que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lequel la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE opère.

## C.3. Risque de crédit

### 3.1. Exposition aux risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant d'une modification inattendue de la situation financière d'une contrepartie.

Il comprend le risque de défaut de crédit, qui est le risque qu'une contrepartie d'instrument financier ou d'un autre actif cause une perte financière à l'autre partie en omettant, de manière inattendue, de s'acquitter, partiellement ou totalement, d'une obligation. Le risque de crédit inclut également le risque de migration de crédit, qui est le risque d'une perte financière en raison d'une modification de la valeur d'un accord contractuel à la suite de changements inattendus de la qualité de crédit des contreparties.

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et les Institutions sont exposées aux facteurs de risques suivants :

- Émetteurs obligataires (souverains, corporates) ;
- Banques (dépôts, instruments monétaires) ;
- Réassureurs ;
- Créances diverses.

#### **Risques de crédit associés aux émetteurs obligataires (souverains, corporates)**

Une détérioration de la solvabilité d'un émetteur (souverain, public ou privé) ou d'un emprunteur peut, par exemple, entraîner son insolvabilité, avec pour conséquence la perte partielle ou totale des coupons et du principal investi, ou une dépréciation de la valeur de marché.

#### **Risques de crédit associés aux réassureurs**

Le risque de défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limité.

#### **Risques de crédit associés aux banques (dépôts, instruments monétaires)**

Le risque de défaillance d'un établissement de dépôt est encadré.

### 3.2. Gestion des risques de crédit

#### 3.2.1. Gestion des risques de crédit associés aux émetteurs obligataires

Les services financiers ont la responsabilité de gérer les risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité) et veille à la conformité au cadre général défini au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers les assurés tout en protégeant sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et les Institutions n'investissent que dans des actifs et des instruments financiers dont ils peuvent

identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer les risques de manière adéquate, tout en les intégrant de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble des portefeuilles. Les actifs détenus en couverture des provisions techniques sont également investis d'une manière adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche vise à assurer une réactivité appropriée aux changements que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lesquels la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et les Institutions opèrent.

### 3.2.2. Gestion des risques de crédit associés aux réassureurs

Les éléments d'appréciation des contreparties de réassurance sont suivis.

Les programmes de réassurance non-proportionnels sont ratifiés par le Conseil d'administration chaque année.

Actuellement, des traités de réassurance sont souscrits auprès d'un pool de 5 réassureurs dont les notations sont :

Réassureurs Analyse solidité financière	Domiciliation	Rating S&P
Hannover Re	Allemagne	AA-
QBE RE	Belgique	AA-
Arundo Re (ex CCR Re)	France	A
DEVK RE	Allemagne	A+
Nacional de reaseguros	Espagne	A

### 3.2.3. Gestion des risques de crédit associés aux dépôts auprès des banques

La sélection des contreparties bancaires est réalisée en fonction de leur notation et de leur qualité de crédit.

## C.4. Risque de liquidité

### 4.1. Exposition au risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement excédentaire en trésorerie, son suivi au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transversal fournissant des indicateurs avancés de l'activité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

La trésorerie des institutions fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire rapporté mensuellement au Comité des Investissements.

## 4.2. Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité fait l'objet d'un contrôle quotidien, ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité des Investissements.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Écart de trésorerie entre obligations et passifs par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

## C.5. Risque opérationnel

Il s'agit du « risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements perturbateurs. »

### 5.1. Exposition aux risques opérationnels

Les facteurs de risques opérationnels sont les suivants :

#### **Exécution, livraison, gestion des processus**

Risque de perte lié au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, les erreurs et la sécurité des processus métiers.

#### **Sous-traitance**

Risque de sous-traitance lié à la défaillance des délégataires : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation.

#### **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Les risques liés aux dysfonctionnements de l'activité et des systèmes peuvent provenir :

- De la cybermenaces (dont DORA),
- Du non-respect des règles de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes, y compris le personnel informatique,
- De la défaillance des systèmes d'informations.

Il est encadré par les exigences DORA et RGPD.

#### **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client, ou de pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit.

### **Fraude interne**

Risque de pertes résultant d'un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens ou d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise, impliquant au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique).

### **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences.

Risque de dommages aux personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

### **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant d'un dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre.

## **5.2. La gestion des risques opérationnels**

Le corpus de politiques encadre ces risques. Il définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficacité sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie sur le système de gouvernance explicite le dispositif.

La gestion des risques opérationnels peut être présentée au travers des dispositifs particuliers mis en œuvre :

- Dispositif de qualité sur l'exécution, la livraison et la gestion des processus regroupant l'organisation, la comitologie de pilotage et les contrôles mis en œuvre ;
- Dispositif sur la défaillance de la sous-traitance : en cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée ;
- Dispositif de sécurité des systèmes d'information : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs ainsi que des outils spécialisés ;
- Dispositif de lutte contre la cybermenace (DORA) : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'amélioration sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs. Le cadre réglementaire visant à assurer la résilience du secteur financier face aux risques liés à la Technologie de l'Information et de la Communication est entré en vigueur le 17 janvier 2025. Le Groupe AGRICA a procédé à l'enrichissement de son dispositif de sécurité du système d'information et finalise sa mise en conformité ;
- Dispositif de continuité d'activité : il est matérialisé au sein de la politique de continuité d'activité et du plan de continuité d'activité comprenant la redondance du centre informatique, le plan de sauvegarde externalisé et les mesures de secours ;
- Dispositif de traitement des réclamations : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur ;

- Dispositif sur la fraude interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet ;
- Dispositif de sécurité des locaux, incendie et accompagnement sur les risques psychosociaux ;
- Dispositif d'assurances : le programme d'assurances complète les mesures prises ;
- Dispositif de formations : le plan de formation obligatoire renforce la qualité des opérations.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 95%.

### 5.3. Exposition aux risques juridiques et de conformité

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE en raison du non-respect des lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont les suivants :

#### **Conformité « déshérence »**

Dans le cadre du plan de la qualité de gestion, un renforcement de l'effectif a été réalisé en 2025 et se poursuit en 2026.

#### **Conformité « qualité des données »**

La réglementation impose des exigences en matière de qualité des données.

#### **Conformité « Directive de Distribution des Assurances » (DDA)**

Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

#### **Conformité « protection des données personnelles - RGPD »**

Respect des obligations et droits des personnes sur la protection des données personnelles.

#### **Conformité « résilience opérationnelle numérique - DORA »**

Respect des obligations sur la résilience opérationnelle numérique.

#### **Conformité « lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : LCB-FT »**

La réglementation impose d'identifier et de déclarer toute opération de blanchiment et de financement du terrorisme.

#### **Conformité « reporting trimestriels à destination de l'ACPR »**

L'entreprise a effectué ses déclarations trimestrielles.

#### **Conformité « Dispositif du système de management des risques »**

Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

#### **Conformité sur la « durabilité »**

Un projet d'entreprise a été lancé et repose sur 3 sous projets (la durabilité financière, la durabilité Energie / Climat RSE et les enjeux sociétaux).

#### **Conformité « conflit d'intérêt (Loi SAPIN II) »**

Le pilotage doit être protégé d'éventuels conflits d'intérêts personnels.

### 5.4. Gestion des risques juridiques et de conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à l'encadrement et à la supervision de ces sujets.

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres bénéficient d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif (qualité des données, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique).

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et de conformité de 95%.

## C.6. Autres risques importants

### 6.1. Exposition aux risques stratégiques

Ce sont les risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels qu'un environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels.

#### **Les facteurs de risques sont :**

##### **Environnement économique**

À fin 2025, l'inflation IPCH s'établit à 0,8 % en glissement annuel selon l'estimation définitive de l'Insee, après 0,8 % au mois d'octobre 2025. L'inflation hors énergie et alimentation se situe à 1,2 % en glissement annuel au mois de novembre 2025, après 1,5 % en octobre 2025. En 2025, l'inflation totale s'établirait à seulement 0,9 % en moyenne annuelle. Cette faible inflation s'explique notamment par la baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année. Hors énergie et alimentation, l'inflation (1,6 %) serait essentiellement soutenue par la contribution des services.

En 2026, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation s'établiraient respectivement à 1,3 % et 1,6 %. L'inflation totale serait plus élevée sous l'effet notamment de la stabilisation des prix de l'énergie (après la forte baisse des prix de l'électricité un an plus tôt).

Source : Projection macroéconomique de la Banque de France – Décembre 2025.

### **Évolution législative et réglementaire**

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et constituent une source de risques. Elles peuvent avoir un impact significatif sur le secteur de l'assurance de personnes et influencer ainsi sur les résultats futurs et la solvabilité.

### **Situation concurrentielle**

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de ses membres sur leur secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

### **Concentration portefeuille-clients**

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE comporte une Institution exposée à la concentration de portefeuille clients.

### **Réputation**

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

### **Appétence**

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE veille au respect de l'appétence votée par son Conseil d'administration.

## **6.2. Gestion des risques stratégiques**

La gestion des risques stratégiques est opérée par les dirigeants effectifs et la gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi renforcé. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 74%.

## **6.3. Exposition aux risques de fraude externe**

Du fait de leurs activités, les membres de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont exposés au risque de fraude. Les dispositifs de maîtrise sont intégrés dans la conception des garanties et leur gestion. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres déploient avec leurs partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ont présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elles ont identifiés à fin décembre 2025.

## **C.7. Autres informations**

Les travaux sur la durabilité ont été intégrés dans nos processus et sont évoqués dans les parties ci-dessus.

## D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

### Bilan économique au 31/12/2025 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025		2024		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	2 728	2 111	2 395	2 017	+14%
Prêts	0	0	0	0	+14%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	17	18	13	14	+33%
Dépôts auprès des cédantes	52	52	50	50	+4%
Créances assurances et intermédiaires	293	293	262	262	+12%
Créances nées d'opération de réassurance	31	31	18	18	+71%
Autres créances (hors réassurance)	68	68	88	88	(22%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60	60	65	65	(8%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 250</b>	<b>2 633</b>	<b>2 890</b>	<b>2 513</b>	<b>+12%</b>
Provisions techniques	1 274	1 438	1 235	1 337	+3%
Dont Meilleure estimation (Best Estimate)	1 153	-	1 118	-	+3%
Dont Marge de risque	120	-	117	-	+3%
Provisions autres que provisions techniques	11	11	5	5	>100%
Impôts différés	34	-	14	-	+152%
Dettes envers les établissements de crédits	9	9	12	12	(23%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	86	86	79	79	+8%
Dettes nées d'opérations de réassurance	5	5	3	3	+96%
Autres dettes (hors réassurance)	200	200	209	209	(4%)
<b>Total du passif</b>	<b>1 619</b>	<b>1 749</b>	<b>1 555</b>	<b>1 645</b>	<b>+4%</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>1 631</b>	<b>884</b>	<b>1 334</b>	<b>869</b>	<b>+22%</b>

Le total du bilan économique 2025 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE s'élève à 3 250 M€, contre 2 890 M€ en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 360 M€. Cette progression résulte principalement de la revalorisation des participations liées aux FRPS, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (+51 M€) et CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (+163 M€), ainsi que de la hausse des marchés financiers, favorable à notre portefeuille d'investissement.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

Les provisions techniques atteignent 1 274 M€ (meilleure estimation et marge de risque incluses), en hausse de 39 M€, en cohérence avec l'activité sur la période.

Les fonds propres de base s'élèvent à 1 631 M€, représentant 50% du total du bilan. Ils progressent de 297 M€ par rapport à 2024, sous l'effet de l'accroissement des plus-values latentes sur les placements.

### Bilan économique au 31/12/2025 par organisme affilié

#### CPCEA

En millions d'euros	2025		2024		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	880	686	793	656	+11%
Prêts	0	0	0	0	(2%)
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	0	0	0	0	>100%
Dépôts auprès des cédantes	2	2	1	1	+26%
Créances assurances et intermédiaires	159	159	137	137	+16%
Créances nées d'opération de réassurance	3	3	3	3	+24%
Autres créances (hors réassurance)	44	44	58	58	(24%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	23	34	34	(31%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 112</b>	<b>918</b>	<b>1 026</b>	<b>889</b>	<b>+8%</b>
Provisions techniques	447	498	438	461	+2%
dont Meilleure estimation (Best Estimate)	406	-	400	-	+1%
dont Marge de risque	41	-	38	-	+8%
Provisions autres que provisions techniques	6	6	3	3	>100%
Impôts différés	5	-	0	-	0%
Dettes envers les établissements de crédits	6	6	7	7	(13%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	33	33	30	30	+11%
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0%
Autres dettes (hors réassurance)	126	126	144	144	(12%)
<b>Total du passif</b>	<b>623</b>	<b>670</b>	<b>622</b>	<b>644</b>	<b>+0%</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>489</b>	<b>248</b>	<b>405</b>	<b>245</b>	<b>+21%</b>

Le total du bilan économique 2025 de CPCEA ressort à 1 112 M€ contre 1 026 M€ en 2024, soit une hausse de 86 M€.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

Cette progression s'explique par l'augmentation de la valorisation de la participation dans CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE à hauteur de 51 M€, ainsi que par la hausse des marchés financiers, favorable à notre portefeuille d'investissement.

Les provisions techniques s'élèvent à 447 M€ (incluant la meilleure estimation et la marge de risque) et représentent 72% du passif. Elles enregistrent une hausse de 9 M€, en lien notamment avec l'évolution de l'activité sur la période.

Les fonds propres de base s'établissent à 489 M€, représentant 44 % du total du bilan. Ils progressent de 84 M€ par rapport à 2024, principalement sous l'effet de l'accroissement des plus-values latentes sur les placements.

### CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025		2024		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	1 848	1 431	1 610	1 368	+15%
Prêts	0	0	0	0	0%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	17	18	13	14	+34%
Dépôts auprès des cédantes	50	50	48	48	+3%
Créances assurances et intermédiaires	134	134	125	125	+8%
Créances nées d'opération de réassurance	27	27	15	15	+79%
Autres créances (hors réassurance)	22	22	30	30	(27%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35	35	30	30	+15%
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 133</b>	<b>1 718</b>	<b>1 871</b>	<b>1 629</b>	<b>+14%</b>
Provisions techniques	827	940	797	877	+4%
dont Meilleure estimation (Best Estimate)	747	-	717	-	+4%
dont Marge de risque	80	-	80	-	+0%
Provisions autres que provisions techniques	5	5	2	2	>100%
Impôts différés	30	-	14	-	+118%
Dettes envers les établissements de crédits	3	3	4	4	(41%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	53	53	50	50	+6%
Dettes nées d'opérations de réassurance	5	5	3	3	+92%
Autres dettes (hors réassurance)	70	70	64	64	+9%
<b>Total du passif</b>	<b>991</b>	<b>1 075</b>	<b>933</b>	<b>999</b>	<b>+6%</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>1 142</b>	<b>643</b>	<b>938</b>	<b>630</b>	<b>+22%</b>

Le total du bilan économique 2025 de CCPMA PRÉVOYANCE s'établit à 2 133 M€ contre 1 871 M€ en 2024, soit une hausse de 262 M€ résultant essentiellement de la hausse de valorisation de la participation dans CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (+ 163 M€).

Les provisions techniques s'élèvent à 827 M€ (incluant la meilleure estimation et la marge de risque) et représentent 83% du passif. Elles enregistrent une hausse de 30 M€, en cohérence avec l'évolution de l'activité sur la période.

Les fonds propres de base s'établissent à 1 142 M€, représentant 53 % du total du bilan. Ils affichent une progression de 204 M€ par rapport à 2024, principalement portée par l'accroissement des plus-values latentes sur les placements.

## D.1. Actifs

### 1.1. Valorisation des Actifs

#### Valorisation des Actifs au 31/12/2025 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025		2024		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	2 728	2 111	2 395	2 017	+14%
Dont participations	1 014	503	799	503	+27%
Dont actions non cotées	122	43	105	33	+17%
Dont obligations	1 145	1 171	1 037	1 060	+10%
Dont fonds d'investissements	448	395	454	421	(1%)
Prêts	0	0	0	0	+14%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	17	18	13	14	+33%
Dépôts auprès des cédantes	52	52	50	50	+4%
Créances assurances et intermédiaires	293	293	262	262	+12%
Créances nées d'opération de réassurance	31	31	18	18	+71%
Autres créances (hors réassurance)	68	68	88	88	(22%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60	60	65	65	(8%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	-	-	0%
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 250</b>	<b>2 633</b>	<b>2 890</b>	<b>2 513</b>	<b>+12%</b>

Les investissements représentent 84% du bilan des actifs.

Les placements en valeurs de marché sont évalués à 2 728 M€ en 2025, en forte hausse de 333 M€. Cette augmentation est principalement liée à l'accroissement des plus-values latentes sur les placements.

## Valorisation des Actifs au 31/12/2025 des organismes affiliés

### CPCEA

En millions d'euros	2025		2024		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	880	686	793	656	+11%
Dont participations	241	128	190	128	+26%
Dont actions non cotées	97	24	95	24	+2%
Dont obligations	365	377	332	342	+10%
Dont fonds d'investissements	178	158	175	162	+2%
Prêts	0	0	0	0	(2%)
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	0	0	0	0	(22%)
Dépôts auprès des cédantes	2	2	1	1	+26%
Créances assurances et intermédiaires	159	159	137	137	+16%
Créances nées d'opération de réassurance	3	3	3	3	+24%
Autres créances (hors réassurance)	44	44	58	58	(24%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	23	34	34	(31%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 112</b>	<b>918</b>	<b>1 026</b>	<b>889</b>	<b>+8%</b>

Les investissements représentent 79% du bilan des actifs, et sont évalués, en valeur de marché, à 881 M€ en 2025, en hausse de 87 M€. Cette augmentation est principalement liée à la valorisation de la participation dans CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (+51 M€).

## CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025		2024		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	1 848	1 431	1 610	1 368	+15%
Dont participations	773	375	611	375	+27%
Dont actions non cotées	25	25	16	15,6	+56%
Dont obligations	780	795	705	718	+11%
Dont fonds d'investissements	270	237	278	259	(3%)
Prêts	0	0	0	0	0%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	17	18	13	14	+34%
Dépôts auprès des cédantes	50	50	48	48	+3%
Créances assurances et intermédiaires	134	134	125	125	+8%
Créances nées d'opération de réassurance	27	27	15	15	+79%
Autres créances (hors réassurance)	22	22	30	30	(27%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35	35	30	30	+15%
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 133</b>	<b>1 718</b>	<b>1 871</b>	<b>1 629</b>	<b>+14%</b>

Les investissements représentent 87% du bilan des actifs et sont évalués en valeurs de marché à 1 848 M€ en 2025, en hausse de 238 M€. Cette augmentation est principalement liée à la valorisation de la participation dans CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (+ 163 M€) ainsi qu'à la hausse des marchés financiers.

### 1.2. Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels ont une valeur nulle sous Solvabilité 2.

#### Investissements

- Les investissements sont détaillés dans la partie A.3 du rapport ;
- La valeur de marché des placements financiers comprend les coupons courus ;
- Les titres de participations suivants sont évalués selon la méthode de la mise en équivalence dans le bilan SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE :
  - Inspire (CPCEA) ;
  - SARL les Armilles (CPCEA) ;
  - SARL les Abies (CPCEA) ;
  - SAS APS (CPCEA/CCPMA PRÉVOYANCE).

## Prêts

Les prêts sont comptabilisés au bilan comptable ainsi qu’au bilan économique pour le même montant. Leur valorisation reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables.

## Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces provisions représentent une partie des provisions techniques brutes de réassurance.

## Créances

Les créances sont comptabilisées au bilan comptable ainsi qu’au bilan économique pour le même montant.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au bilan comptable ainsi qu’au bilan économique pour le même montant. Ce poste du bilan correspond à des liquidités, principalement à des soldes de comptes courants bancaires dont la valeur n'est pas sujette à d'éventuelles variations de valeur.

## Impôts différés

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'actif des bilans prudentiels de CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

# D.2. Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, de présenter les hypothèses et d’analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

Les calculs de la solvabilité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE étant réalisés sur la base de la première méthode (consolidation comptable), en l'absence de réassurance intra-groupe, les provisions techniques sont égales à la somme des provisions techniques des deux Institutions de Prévoyance.

## 2.1. Montants des provisions techniques

### Provisions techniques au 31/12/2025 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025			2024			Évolution des Provisions Techniques
	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	
Vie	324	294	31	320	290	30	+1%
Santé similaire à la vie	308	279	29	312	282	30	(1%)
Santé non similaire à la vie	641	581	60	603	546	57	+6%
<b>Total</b>	<b>1 274</b>	<b>1 153</b>	<b>120</b>	<b>1 235</b>	<b>1 118</b>	<b>117</b>	<b>+3%</b>

Les provisions techniques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE s'élèvent à 1 274 M€ au 31/12/2025, en augmentation de 39 M€, soit une hausse de 3% par rapport à l'exercice précédent. Elles sont représentées à 50% par les provisions techniques Santé non similaire à la Vie, tandis que la Vie et la Santé similaire à la Vie pèsent chacune 25%.

Par ailleurs, la répartition par Institution est la suivante : 65% CCPMA PRÉVOYANCE et 35% CPCEA. Cette répartition est relativement stable par rapport à 2024.

Sur les lignes d'activité relatives à la Santé non similaire à la Vie, les provisions techniques S2 augmentent de +38 M€, passant de 603 M€ en 2024 à 641 M€ en 2025. Les provisions en meilleure estimation augmentent de +35 M€ en lien majoritairement avec l'augmentation :

- De l'exposition du portefeuille,
- D'une liquidation plus lente sur le périmètre de l'acceptation en arrêt de travail de la CCPMA PRÉVOYANCE,
- Du BEL pour la provision d'égalisation et la provision pour participation aux excédents, du fait de l'amélioration du solde technique sur le périmètre CPCEA.

Ces effets sont en partie compensés par l'amélioration de la frontière des contrats en raison de redressements tarifaires.

En Vie, les provisions techniques S2 en 2025 représentent 324 M€ (dont 294 M€ en meilleure estimation et 31 M€ en marge de risque), en hausse de 1 % par rapport à 2024. Cette hausse est expliquée majoritairement par l'augmentation des provisions techniques induite par la hausse des provisions pour capitaux décès (effet volume en lien avec la hausse de l'exposition et renforcement du niveau des provisions constituées sur une survenance supplémentaire) sur CPCEA et une liquidation plus lente des engagements de réassurance acceptée en Vie sur CCPMA.

Sur le risque Santé similaire à la Vie, les provisions techniques S2 représentent 308 M€, dont 279 M€ en meilleure estimation et 29 M€ en marge de risque. Elles sont en baisse de 1 %, ce qui s'explique principalement par la diminution des effectifs de rentiers en cours.

La marge de risque s'établit à 120 M€ et représente 9% des provisions techniques en 2025, soit une proportion relativement stable par rapport à celle de l'exercice précédent. Elle augmente de 3 M€ par rapport à l'année dernière, suite de la hausse des SCR de souscription projetés dans le calcul de la marge de risque.

### **Montants recouvrables au titre de la réassurance**

Les provisions cédées en réassurance s'élèvent à 0 M€ pour CPCEA et à 17 M€ pour CCPMA PRÉVOYANCE, soit 2% des provisions en meilleure estimation brutes de réassurance.

La cession en réassurance est négociée exclusivement au niveau des entités solos.

Ces entités sont réassurées par plusieurs acteurs (HANNOVER RE, COVEA COOPERATIONS, Arundo Re, QBE RE et Nacional RE) avec des traités annuels en excédent de sinistre par tête et catastrophe (pour CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE) et en Stop-Loss (pour CPCEA, sur le périmètre non-cadre). Les cessions non-proportionnelles n'ont pas occasionné de provisionnement à la clôture de l'exercice.

L’Institution CCPMA PRÉVOYANCE a souscrit des traités similaires en 2026, et la couverture est placée à 100%. Les participants ont évolué relativement à l’année 2025.

Quant à l’Institution CPCEA, elle a souscrit des traités similaires en 2026 (pour le stop-loss la couverture s’étend jusqu’en 2027), et la couverture est placée à 100%. Les participants ont évolué relativement à l’année 2025.

## Provisions techniques des organismes affiliés

### CPCEA

En millions d'euros	2025			2024			Évolution des Provisions Techniques
	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	
Vie	135	123	12	133	122	11	+1%
Santé similaire à la vie	70	64	6	77	70	7	(8%)
Santé non similaire à la vie	242	220	22	228	209	20	+6%
<b>Total</b>	<b>447</b>	<b>406</b>	<b>41</b>	<b>438</b>	<b>400</b>	<b>38</b>	<b>+2%</b>

Les provisions techniques s’élèvent à 447 M€ en 2025, soit une hausse de 9 M€ (+2%) par rapport à l’exercice précédent. La ventilation est la suivante :

- 54% en Santé non similaire à la Vie ;
- 30% en Vie ;
- 16% en Santé similaire à la Vie.

En Prévoyance-Santé, les provisions techniques augmentent de 9 M€. L’évolution est principalement due à la hausse des provisions techniques en meilleure estimation en Santé non similaire à la Vie, du fait de la hausse de l’exposition, à laquelle s’ajoute un accroissement des engagements pour la provision d’égalisation et la provision pour participation aux excédents, du fait de l’amélioration du solde technique des opérations.

La marge de risque au global représente 9% du montant des provisions techniques (soit 22 M€), en hausse de 3 M€ par rapport à 2024 suite à l’augmentation des SCR de souscription projetés dans le calcul de la marge de risque.

Au 31/12/2025, les provisions cédées en réassurance s’élèvent à 26 K€, en baisse de 7 K€ par rapport à 2024.

### CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025			2024			Évolution des Provisions Techniques
	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	
Vie	189	171	18	187	168	19	+1%
Santé similaire à la vie	238	215	23	235	212	24	+1%
Santé non similaire à la vie	400	361	38	375	337	37	+7%
<b>Total</b>	<b>827</b>	<b>747</b>	<b>80</b>	<b>797</b>	<b>717</b>	<b>80</b>	<b>+4%</b>

Les provisions techniques s'élèvent à 827 M€ en 2025, soit une hausse de 30 M (+4%) par rapport à l'exercice précédent. La ventilation est la suivante :

- 48% en Santé non similaire à la Vie ;
- 29% en Santé similaire à la Vie ;
- 23% en Vie.

En Prévoyance-Santé, les provisions techniques augmentent de 30 M€. L'évolution est principalement due à la hausse des provisions techniques en meilleure estimation en Santé non similaire à la Vie.

La marge de risque s'élève à 80 M€ en 2025, soit un montant identique à l'année précédente.

Au 31/12/2025, les provisions cédées en réassurance proportionnelle s'élèvent à 17 M€ soit 2% de la meilleure estimation brute de réassurance.

## 2.2. Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

L'évaluation en meilleure estimation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est la somme des évaluations en meilleure estimation de CCPMA PRÉVOYANCE et de CPCEA.

Les principes de calcul des provisions en meilleure estimation sont similaires au 31/12/2024. L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les engagements de frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires futurs.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les frais sont modélisés en lien avec les cotisations et/ou les prestations. Les engagements discrétionnaires correspondent à la revalorisation future des prestations, approuvée en Conseil d'administration.

Pour l'ensemble des risques, les flux obtenus sont ensuite actualisés avec la courbe des taux EIOPA.

## 2.3. Principales hypothèses concernant la meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque EIOPA ;
- Courbe d'inflation anticipée ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements ;
- Taux de frais de gestion.

La courbe des taux sans risque utilisée est celle fournie par l'EIOPA sur la base du 31/12 de l'année en cours. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

Le taux de revalorisation utilisé pour les prestations prévoyance est celui approuvé par chaque Conseil d'administration.

## Hypothèses financières

L'allocation cible utilisée est celle validée par la Commission des Placements et de la Durabilité Financière.

Les placements sont projetés en valeur de marché conformément aux conditions économiques.

## Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an : les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements Prévoyance-Santé au titre de l'année d'assurance 2024 :

- Chiffre d'affaires ;
- Taux de chargements associés ;
- Ratio S/P.

L'ensemble des hypothèses est décliné par branche d'activité. Ces hypothèses sont issues des revues tarifaires et contractualisations effectives au 01/01/2026.

## Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion assurantielle sont projetés en suivant l'évolution des primes et des prestations. Ils tiennent compte de l'inflation dans le calcul de la meilleure estimation.

Aux frais de gestion assurantielle, s'ajoutent les frais de placement. Ces derniers sont projetés sur la base de l'assiette moyenne des provisions techniques.

## D.3. Autres passifs

### 3.1. Valorisation des autres passifs

#### Autres passifs au 31/12/2025 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025		2024		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Provisions autres que provisions techniques	11	11	5	5	+122%
Impôts différés	34	-	14	-	+152%
Dettes envers les établissements de crédits	9	9	12	12	(23%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	86	86	79	79	+8%
Dettes nées d'opérations de réassurance	5	5	3	3	+96%
Autres dettes (hors réassurance)	200	200	209	209	(4%)
<b>Total autres passif</b>	<b>345</b>	<b>311</b>	<b>321</b>	<b>307</b>	<b>+8%</b>

Les autres passifs s'élèvent à 345 M€ fin 2025 contre 321 M€ fin 2024, soit une hausse de 24 M€ liée essentiellement à l'augmentation des impôts différés de 20 M€.

## Autres passifs au 31/12/2025 des organismes affiliés

### CPCEA

En millions d'euros	2025		2024		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Provisions autres que provisions techniques	6	6	3	3	+115%
Impôts différés	5	-	0	-	0%
Dettes envers les établissements de crédits	6	6	7	7	(13%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	33	33	30	30	+11%
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0%
Autres dettes (hors réassurance)	126	126	144	144	(12%)
<b>Total autres passif</b>	<b>176</b>	<b>171</b>	<b>184</b>	<b>184</b>	<b>(4%)</b>

Les autres passifs de CPCEA s'élèvent à 176 M€ fin 2025 contre 184 M€ fin 2024, soit une baisse de 8 M€, principalement portée par la baisse des dettes de créditeurs divers.

### CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025		2024		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Provisions autres que provisions techniques	5	5	2	2	+130%
Impôts différés	30	-	14	-	+117%
Dettes envers les établissements de crédits	3	3	4	4	(41%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	53	53	50	50	+6%
Dettes nées d'opérations de réassurance	5	5	3	3	+96%
Autres dettes (hors réassurance)	70	70	64	64	+9%
<b>Total autres passif</b>	<b>165</b>	<b>135</b>	<b>136</b>	<b>123</b>	<b>+21%</b>

Les autres passifs progressent de 29 M€ sur l'exercice, passant de 136 M€ fin 2024 à 165 M€ fin 2025, principalement en raison de la hausse des impôts différés (+16 M€).

## 3.2. Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

### 3.2.1. Provisions autres que provisions techniques

Les provisions autres que techniques sont comptabilisées au bilan comptable ainsi qu'au bilan économique pour le même montant.

### 3.2.2. Impôts différés

La somme des impôts différés de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est égale à celle des impôts différés des Institutions de Prévoyance.

### 3.2.3. Dettes

Les dettes sont comptabilisées au bilan comptable ainsi qu'au bilan économique pour le même montant.

## 3.3. Crédit-bail

Néant.

## 3.4. Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

## D.5. Autres informations

Néant.

## E. GESTION DU CAPITAL

Les fonds propres prudentiels de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE se répartissent de la manière suivante :

- Somme des actifs nets des deux Institutions de Prévoyance ;
- Ajout des fonds propres sociaux de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ;
- Retraitement de combinaison intra-groupe et des participations :
  - Retrait des titres SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE détenus par les Institutions de Prévoyance au niveau du Groupe.
  - Retraitement des titres de participation et ajout de la mise en équivalence de ses titres.
- Retraitement des participations FRPS et ajout de la marge de solvabilité des FRPS.

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Actif Net CPCEA	489	405	84
Actif Net CCPMA PRÉVOYANCE	1 142	938	204
Fond propre social SGAPS	0	0	(0)
Retraitement Consolidation intra-groupe et participation	(0,1)	(2)	2
Elimination plus-value de cession (SCI Bienfaisance)	0	(7)	7
<b>Actif Net Groupe</b>	<b>1 631</b>	<b>1 334</b>	<b>297</b>
Retraitement participation FRPS	(1 007)	(793)	(214)
Marge de Solvabilité FRPS	822	772	50
<b>Fonds propres Groupe</b>	<b>1 445</b>	<b>1 313</b>	<b>132</b>

Les fonds propres de base sont en croissance de +297 M€ entre 2024 et 2025 s'expliquant principalement par l'amélioration des fonds propres de base des Institutions CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE.

La contribution de CPCEA pour +84 M€, provient de l'effet combiné du résultat 2025 généré par l'Institution, de l'accroissement des plus ou moins-values latentes et des effets de redressements tarifaires engagés par l'Institution pour 2026 (captés via la valeur économique de la frontière des contrats).

La contribution de CCPMA PRÉVOYANCE à hauteur de +204 M€ s'explique par les effets suivants :

- Le résultat social généré par l'Institution en 2025 ;
- L'augmentation des plus-values latentes dans un contexte de hausse des taux d'intérêts et d'appréciation des marchés actions.

## E.1. Fonds propres

### 1.1. Objectifs, politiques et procédures appliquées pour la gestion des fonds propres

Les fonds propres du Groupe reflètent ceux des entités qui le composent et dont le niveau est fonction de leur profil de risque, de leur activité, du niveau de maturité de leur activité et leur taille.

Le Groupe s'assure du respect de sa position de solvabilité par rapport à son appétence aux risques et de la couverture permanente de l'exigence de capital réglementaire (SCR) et du minimum de capital réglementaire (MCR) à travers un suivi trimestriel de la solvabilité.

### 1.2. Structure des fonds propres

#### SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Actif Net CPCEA	489	405	+84
Actif Net CCPMA PRÉVOYANCE	1 142	938	+204
Fond propre social SGAPS	0,1	0,2	(0)
Retraitement consolidation intra-groupe et participation	(0)	(2)	+2
Elimination plus-value de cession (SCI Bienfaisance)	0	(7)	+7
Retraitement participation FRPS	(1 007)	(793)	(214)
<b>Total fonds propres de base (après déduction des participations FRPS)</b>	<b>624</b>	<b>542</b>	<b>+82</b>
Tiers 1	624	542	+82
Tiers 2	0	0	0
Tiers 3	0	0	0
Marge de solvabilité	822	772	+50
<b>Éligibles SCR</b>	<b>1 445</b>	<b>1 313</b>	<b>+132</b>
<b>Éligibles MCR</b>	<b>624</b>	<b>542</b>	<b>+82</b>

Les fonds propres prudentiels éligibles du Groupe à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 1 445 M€. Cette somme reflète :

- Les différences de valorisation d'actifs et de passifs des bilans prudentiels CPCEA (489 M€ en 2025) et CCPMA PRÉVOYANCE (1 142 M€ en 2025) ;
- Les différents retraitements<sup>1</sup> listés ;
- Ainsi que la marge de solvabilité des FRPS (822 M€ en 2025).

Les fonds propres prudentiels de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont entièrement disponibles (classés en Tier 1).

<sup>1</sup> Les différents retraitements se composent des retraitements de la consolidation intra-groupe et participation, du retraitement des participations FRPS.

## CPCEA

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Fonds initial	1	1	(0)
Réserve de réconciliation	488	404	+84
<b>Total Fonds propres de base</b>	<b>489</b>	<b>405</b>	<b>+84</b>
Tiers 1	489	405	+84
Tiers 2	0	0	0
Tiers 3	0	0	0
<b>Éligibles SCR</b>	<b>489</b>	<b>405</b>	<b>+84</b>
<b>Éligibles MCR</b>	<b>489</b>	<b>405</b>	<b>+84</b>

La réserve de réconciliation comprend :

- Les fonds propres statutaires ;
- Les plus ou moins-values latentes (liées au passage du bilan statutaire au bilan économique avec les actifs en valeur de marché) ;
- L'écart entre les provisions comptables statutaires et les provisions économiques (BE/RM) ;
- Les impôts différés.

Les fonds propres prudentiels éligibles de CPCEA à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 489 M€. Les fonds propres prudentiels de CPCEA sont entièrement disponibles (classés en Tier 1).

## CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Fonds initial	0	0	(0)
Réserve de réconciliation	1 142	938	+204
<b>Total Fonds propres de base</b>	<b>1 142</b>	<b>938</b>	<b>+204</b>
Tiers 1	1 142	938	+204
Tiers 2	0	0	0
Tiers 3	0	0	0
<b>Éligibles SCR</b>	<b>1 142</b>	<b>938</b>	<b>+204</b>
<b>Éligibles MCR</b>	<b>1 142</b>	<b>938</b>	<b>+204</b>

Les fonds propres prudentiels éligibles de CCPMA PRÉVOYANCE à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 1 142 M€. Les fonds propres prudentiels de CCPMA PRÉVOYANCE sont entièrement disponibles (classés en Tier 1).

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### 2.1. Méthode de calcul du capital de solvabilité requis

Le calcul du SCR est fait selon la formule standard avec les paramètres associés. Aucun paramètre propre à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE n'est utilisé. Aucun capital supplémentaire n'est appliqué au SCR.

Au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, le SCR se décompose de la façon suivante :

$$\text{SCR} = \text{SCR NCL} + \text{SCR OFS} + \text{SCR Résiduel} + \text{SCR Diversifié}$$

Avec :

- SCR Diversifié : SCR correspondant aux SCR des Institutions de Prévoyance (CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA) et de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, retraités des transactions intra-groupe, des participations financières et non financières ;
- SCR NCL : SCR au titre des participations non contrôlées (non applicable à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE) ;
- SCR OFS : SCR des participations financières (SAS AGRICA ÉPARGNE, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE) ;
- SCR Résiduel : SCR relatif aux entreprises de service de type (SC INSPIRE, SAS Agrica Prévoyance Services, SARL Les Armilles, SARL Les Abies).

En application de la méthode retenue pour les calculs de la solvabilité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE (1ère méthode), le SCR diversifié correspond au SCR calculé selon la formule standard sur la base des comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE correspond aux deux Institutions de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ainsi qu'aux filiales informatiques, immobilières et financières des deux Institutions.

À date, il n'existe pas de réassurance intra-groupe ou de participation assurantielle intra-groupe.

## 2.2. Montant du capital de solvabilité requis

### SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis au 31/12/2025 et son évolution par rapport au 31/12/2024.

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Risque de souscription en Vie	81	69	+11
Risque de souscription en Santé	292	280	+13
Risque de marché	131	160	(29)
Risque de contrepartie	58	62	(4)
Effet de diversification	(158)	(164)	+6
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	404	407	(3)
Risque opérationnel	21	19	+2
Ajustement au titre des provisions techniques	(32)	(39)	+7
Ajustement au titre des impôts différés	(34)	(13)	(21)
<b>SCR diversifié</b>	<b>359</b>	<b>374</b>	<b>(15)</b>
<b>SCR Participations Non contrôlées</b>	<b>0</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
<b>SCR Participations Financières</b>	<b>178</b>	<b>181</b>	<b>(4)</b>
<b>SCR Participations Entreprises de Service</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>
<b>Capital de Solvabilité Requis</b>	<b>537</b>	<b>556</b>	<b>(19)</b>

Le SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE s'établit à 537 M€ au 31/12/2025, en baisse de 19 M€ (-3%) par rapport au 31/12/2024. Le SCR diversifié s'établit à 359 M€ en 2025, en diminution du fait la baisse du SCR contributif de CCPMA PRÉVOYANCE (cf. partie *Décomposition du SCR diversifié par Institution*).

Le SCR des participations financières s'établit à 178 M€, soit une baisse de 4 M€.

Le SCR des participations des entreprises de services est peu significatif.

En M€	2025	2024	Écart
Somme des SCR des Institutions solos	518	504	+14
Retraitement des participations financières et non financières	(122)	(104)	(18)
Effet de diversification liés à la consolidation de la SGAPS	(37)	(26)	(12)
<b>SCR diversifié</b>	<b>359</b>	<b>374</b>	<b>(15)</b>

Le montant du SCR diversifié s'élève à 359 M€ en 2025, en baisse de 15 M€ par rapport à 2024.

La somme des SCR des Institutions solos augmente de 14 M€ entre 2024 et 2025, soit +3%, et le montant des écarts liés aux retraitements des participations financières et non financières s'élève à -122 M€ en 2025, en hausse de -18 M€ par rapport à 2024. À cela s'ajoute une hausse de l'atténuation des effets de diversification liée à la consolidation de -12 M€, soit +45% par rapport à 2024.

Le retraitement des titres de participation des FRPS CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est en hausse par rapport à 2024, en lien avec l'augmentation de leurs valorisations en 2025.

## CPCEA

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Risque de souscription en Vie	20	17	+3
Risque de souscription en Santé	121	111	+10
Risque de marché	110	109	+1
Risque de contrepartie	30	29	+1
Effet de diversification	(79)	(75)	(4)
Capital de solvabilité requis de base	202	192	+10
Risque opérationnel	10	10	+1
Ajustement au titre des provisions techniques	(4)	(7)	+3
Ajustement au titre des impôts différés	(5)	0	(5)
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>204</b>	<b>195</b>	<b>+9</b>

Le SCR de l'Institution ressort à 204 M€ en hausse de 9 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 5%. Cette croissance s'explique principalement par une augmentation du SCR de souscription santé en lien avec la hausse du SCR Catastrophe (capitaux sous risques et coût moyen en hausse), couplée à l'accroissement du risque de primes et réserves en lien avec la hausse des volumes de primes et réserves sur les risques santé et arrêt de travail.

À cela s'ajoute l'effet de la hausse du SCR vie induite par celle des capitaux sous risques compensée dans une moindre mesure par une atténuation plus importante de la matrice de diversification.

Le premier risque de l'Institution est le risque de souscription santé représentant 60% du BSCR suivi par le risque de marché (54% du BSCR). Cette répartition évolue modérément, avec une baisse de 3 points du risque de marché (en lien avec la hausse du BSCR) compensée par une hausse de 2 points du risque de souscription en santé induite par l'augmentation des capitaux sous risques.

## CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Risque de souscription en Vie	61	56	+5
Risque de souscription en Santé	181	177	+5
Risque de marché	236	217	+19
Risque de contrepartie	30	34	(4)
Effet de diversification	(141)	(137)	(5)
Capital de solvabilité requis de base	367	347	+20
Risque opérationnel	13	12	+1
Ajustement au titre des provisions techniques	(35)	(36)	+0
Ajustement au titre des impôts différés	(30)	(14)	(16)
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>314</b>	<b>309</b>	<b>+5</b>

Le SCR de l'Institution ressort à 314 M€ en hausse de 5 M€ par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de 2%. Cette croissance s'explique principalement par le SCR de marché et par la hausse des volumes, augmentant le SCR des primes et des réserves et ainsi que le SCR Catastrophe Vie.

Le premier risque de l'Institution est le risque de marché qui représente 64% du BSCR, le deuxième risque est le risque de souscription en santé (49%), atténué par les bénéfices de diversification (-39%).

Le tableau ci-dessous présente les taux de couverture du SCR et du minimum de SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2024 :

### SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Fonds propres de base	624	542	+82
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 445	1 313	+132
SCR	537	556	(19)
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>269%</b>	<b>236%</b>	<b>33 pts</b>

En conséquence des éléments précédents, le taux de couverture du SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE augmente de 33 points en 2025, pour atteindre 269% en raison d'une hausse des fonds propres (+132 M€) couplée à une baisse du SCR (-19 M€).

### CPCEA

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Fonds propres de base	489	405	+84
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	489	405	+84
SCR	204	195	+9
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>240%</b>	<b>208%</b>	<b>32 pts</b>

Le ratio de solvabilité est de 240% en hausse de 33 points par rapport à 2024, en lien avec une hausse des fonds propres S2 (+21%) plus importante que la hausse du SCR (+5%).

Les fonds propres S2 de l'Institution de Prévoyance CPCEA permettent de couvrir plus de deux fois le capital de solvabilité requis (SCR) et enregistrent un total de 489 M€ fin 2025 en hausse de 84 M€.

Le SCR s'établit à 204 M€ en 2025, en augmentation de 9 M€ par rapport à 2024 s'expliquant principalement par une hausse du SCR de souscription santé (+10 M€) en lien avec la hausse du SCR Catastrophe (capitaux sous risques et coût moyen en hausse), cumulée à l'augmentation du risque de primes et réserves en lien avec la hausse des volumes de primes et réserves sur les risques santé et arrêt de travail.

## CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Fonds propres de base	1 142	938	+204
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 142	938	+204
SCR	314	309	+5
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>364%</b>	<b>303%</b>	<b>61 pts</b>

Le taux de couverture du SCR de CCPMA PRÉVOYANCE ressort à 364%, en hausse de 61 points comparé à 2024 en lien avec la hausse des fonds propres (+204 M€) plus importante que la hausse du SCR (+5 M€).

Les fonds propres S2 de l'Institution de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE permettent de couvrir plus de trois fois le capital de solvabilité requis (SCR) au 31/12/2025 et enregistrent un total de 1 142 M€ fin 2025 en hausse de 204 M€ par rapport à 2024.

### 2.3. Méthode de calcul du minimum de solvabilité requis

En application de l'article 230 de la directive, le MCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE doit être supérieur ou égal à la somme des MCR des Institutions de Prévoyance. Le minimum de capital requis selon la réglementation Solvabilité 2 s'élève à 152 M€, soit un montant supérieur au plancher fixé par l'article R. 352-29 du Code des assurances.

### 2.4. Montant du minimum de capital requis

Le tableau ci-dessous présente les taux de couverture du minimum de SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de ses organismes affiliés ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2024 :

#### SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	624	542	+82
MCR	152	142	+11
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>409%</b>	<b>382%</b>	<b>27 pts</b>

Le MCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE doit au minimum être égal à 152 M€ en 2025, ce montant est en hausse de 11 M€ par rapport à 2024. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE respecte le minimum de capital de solvabilité requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture minimum du SCR augmente de 27 points en 2025, pour atteindre 409% en lien avec la hausse des fonds propres éligibles plus importante que la hausse du MCR.

## CPCEA

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	489	405	+84
MCR	58	53	+5
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>842%</b>	<b>762%</b>	<b>80 pts</b>

Le MCR de CPCEA ressort à 58 M€ au 31/12/2025, en hausse de 5 M€ par rapport à 2024. Le taux de couverture du MCR s'établit à 842% en 2025, et en hausse de 80 points par rapport à 2024.

## CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 142	938	+204
MCR	94	89	+6
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>1 210%</b>	<b>1 059%</b>	<b>151 pts</b>

Le MCR de CCPMA PRÉVOYANCE s'établit à 94 M€ en 2025, en augmentation de 6 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'Institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du MCR est en hausse de près de 151 points de couverture par rapport à 2024 et s'établit à 1 210% en 2025.

Les conclusions du rapport ORSA 2025 ne font pas apparaître de risque de non-couverture des SCR et MCR à horizon 2026.

## E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés n'utilisent pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés n'utilisent aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés ont respecté les exigences de couverture des MCR et SCR.

## E.6. Autres informations

Néant.

## F. ANNEXES

---

### États quantitatifs de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE :

- S.02.01.02 - Bilan
- S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- S.22.01.22 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- S.23.01.22 - Fonds propres
- S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard
- S.32.01.22 – Entreprises dans le périmètre du Groupe

**S.02.01.02 - Bilan**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 728 275 828
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 013 685 861
Actions	R0100	121 932 835
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	121 932 835
Obligations	R0130	1 144 973 305
Obligations d'État	R0140	556 724 891
Obligations d'entreprise	R0150	588 248 414
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	447 683 827
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	227 083
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	227 083
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	17 420 351
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	7 395 474
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	7 395 474
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	10 024 877
Santé similaire à la vie	R0320	1 735 230
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	8 289 647
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	51 607 570
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	293 206 882
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	30 811 867
Autres créances (hors assurance)	R0380	68 373 635
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	59 591 202
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>3 249 514 418</b>

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	641 224 863
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	641 224 863
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	580 730 401
Marge de risque	R0590	60 494 462
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	632 374 641
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	308 241 063
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	278 923 345
Marge de risque	R0640	29 317 719
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	324 133 578
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	293 620 269
Marge de risque	R0680	30 513 309
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10 900 000
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	34 323 856
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	8 990 890
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	85 903 755
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 088 273
Autres dettes (hors assurance)	R0840	199 733 388
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>1 618 539 666</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 630 974 752</b>

**S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non Vie**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>C0200</b>
<b>Primes émises</b>				
Brut - Assurance directe	<b>R0110</b>	291 800 746	144 107 960	435 908 706
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	-2 358	7 856 436	7 854 078
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>			
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	0	1 027 032	1 027 032
Net	<b>R0200</b>	291 798 388	150 937 364	442 735 752
<b>Primes acquises</b>				
Brut - Assurance directe	<b>R0210</b>	291 800 746	144 107 960	435 908 706
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	-2 358	7 856 436	7 854 078
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>			
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	0	1 027 032	1 027 032
Net	<b>R0300</b>	291 798 388	150 937 364	442 735 752
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut - Assurance directe	<b>R0310</b>	247 004 277	248 628 258	495 632 535
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	-5 000	10 642 743	10 637 743
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>			
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	0	3 132 813	3 132 813
Net	<b>R0400</b>	246 999 277	256 138 188	503 137 465
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	54 255 843	32 691 907	86 947 750
<b>Solde - autres charges/produits techniques</b>	<b>R1210</b>			0
<b>Total des dépenses techniques</b>	<b>R1300</b>			86 947 750

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité –Vie**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410		54 586 136		45 466 097	108 204 048			12 782 735	221 039 015
Part des réassureurs	R1420		4 228 414		80 401	1 360 856			0	5 669 671
Net	R1500		50 357 722		45 385 696	106 843 191			12 782 735	215 369 344
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510		54 586 136		45 466 097	108 204 048			12 782 735	221 039 015
Part des réassureurs	R1520		4 228 414		80 401	1 360 856			0	5 669 671
Net	R1600		50 357 722		45 385 696	106 843 191			12 782 735	215 369 344
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610		36 824 883		25 689 646	-35 883 075			8 091 273	34 722 727
Part des réassureurs	R1620		6 622 953		-109 787	766 266			0	7 279 432
Net	R1700		30 201 930		25 799 433	-36 649 341			8 091 273	27 443 295
Dépenses engagées	R1900		11 035 040		6 660 877	14 601 771			141 391	32 439 079
Solde - autres charges/produits techniques	R2510									
Total des dépenses techniques	R2600									32 439 079
Montant total des restitutions	R2700									

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.22.01.22 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of transitional on technical provisions	Impact of transitional on interest rate	Impact of volatility adjustment set to zero	Impact of matching adjustment set to zero
		<b>C0010</b>	<b>C0030</b>	<b>C0050</b>	<b>C0070</b>	<b>C0090</b>
<b>Technical provisions</b>	<b>R0010</b>	1 273 599 505			5 693 070	
<b>Basic own funds</b>	<b>R0020</b>	623 674 661			-4 235 813	
<b>Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0050</b>	1 445 222 990			-4 235 813	
<b>Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0090</b>	537 268 282			6 169 868	

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.23.01.22 - Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible à déduire au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 243 368	1 243 368		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0060	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Fonds excédentaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0080	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Actions de préférence non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0100	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1 629 731 384	1 629 731 384			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Passifs subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0150	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non déductibles au niveau du groupe	R0170	0				0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires	R0200	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0210	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	1 007 300 091	1 007 300 091			
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses via la méthode de déduction et d'agrégation (D&A) lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles à déduire	R0270					
<b>Total déductions</b>	<b>R0280</b>	<b>1 007 300 091</b>	<b>1 007 300 091</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>623 674 661</b>	<b>623 674 661</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0380	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM - total	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420	821 548 330	821 548 330	0	0	0
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0	0	0	
<b>Total fonds propres d'autres secteurs financiers</b>	<b>R0440</b>	<b>821 548 330</b>	<b>821 548 330</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>	<b>C0040</b>	<b>C0050</b>
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	<b>R0450</b>	0	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	<b>R0460</b>	0	0	0	0	0
<b>Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis de la partie consolidée du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	<b>R0520</b>	623 674 661	623 674 661	0	0	0
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	<b>R0530</b>	623 674 661	623 674 661	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	<b>R0560</b>	623 674 661	623 674 661	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	<b>R0570</b>	623 674 661	623 674 661	0	0	0
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	<b>R0610</b>	<b>152 434 156</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	<b>R0650</b>	<b>409%</b>				
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris les fonds propres provenant d'autres secteurs financiers et des entités incluses via D&amp;A)</b>	<b>R0660</b>	<b>1 445 222 990</b>	<b>1 445 222 990</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total du capital de solvabilité requis du groupe</b>	<b>R0680</b>	<b>537 268 282</b>				
<b>Ratio du total des fonds propres éligibles sur le total du SCR du groupe - ratio incluant les autres secteurs financiers et les entreprises incluses via D&amp;A</b>	<b>R0690</b>	<b>269%</b>				

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Réserve de réconciliation</b>						
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	1 630 974 752				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>	0				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>	0				
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	1 243 368				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	<b>R0740</b>	0				
Autres fonds propres non disponibles	<b>R0750</b>	0				
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>1 629 731 384</b>				
<b>Bénéfices attendus</b>						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	<b>R0770</b>	37 535 445				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	<b>R0780</b>	29 526 494				
<b>Total Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>67 061 939</b>				

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	130 502 620		9 - Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	58 380 319		
Risque de souscription en vie	R0030	80 606 052	9 - aucun	9 - Simplifications not used, 11 - risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040	292 355 827	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	
Diversification	R0060	-157 835 232		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>404 009 586</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>				
Risque opérationnel	R0130	21 072 404		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-31 507 608		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-34 323 856		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
<b>Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion du capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>359 250 525</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214			
SCR du groupe consolidé	R0220	537 268 282		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	<b>R0470</b>	<b>152 434 156</b>		
<b>Informations sur les autres entités</b>				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	177 640 232		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	177 640 232		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	0		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	377 524		
Exigences en matière de capital pour les organismes de placement collectif ou les investissements conditionnés sous forme de fonds	R0555			
<b>SCR global</b>				
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0		
<b>Total du capital de solvabilité requis du groupe</b>	<b>R0570</b>	<b>537 268 282</b>		

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.32.01.22 – Entreprises dans le périmètre du Groupe**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FRANCE	969500HVS9T86M50WY16	CCPMA PRÉVOYANCE	4 - Composite undertaking	institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale		Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	100 %	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
FRANCE	969500J7RXO9D1MGJI70	CPCEA	4 - Composite undertaking	institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale		Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	100 %	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
FRANCE	INSPIRE	INSPIRE	99 - Other		2 - Non-mutual		63%	63%	63%		2 - Significant	63%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
FRANCE	LES ABIES	SARL LES ABIES	99 - Other		2 - Non-mutual		100 %	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
FRANCE	LES ARMILLES	SARL LES ARMILLES	99 - Other		2 - Non-mutual		100 %	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
FRANCE	SAS_CPCEA1	SAS CPCEA 1	9 - Institution for occupational retirement provision	Société anonyme	2 - Non-mutual		100 %	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		6 - Method 2: Sectoral Rules
FRANCE	SAS AGRICA EPARGNE	SAS AGRICA EPARGNE	8 - Credit institution, investment firm and financial institution	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité des marchés financiers	100 %	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		4 - Method 1: Sectoral rules
FRANCE	SAS_APS	SAS AGRICA PRÉVOYANCE SERVICES	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual		100 %	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
FRANCE	SAS 35 BOETIE	SAS 35 BOETIE	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual		100 %	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
FRANCE	SAS_LC_VILLAGE_AMPERE	SAS_LC_VILLAGE_AMPERE	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual		51%	51%	51%		2 - Significant	51%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
FRANCE	SAS_CCPMA_RS	SAS CCPMARS	9 - Institution for occupational retirement provision	Société anonyme	2 - Non-mutual		100 %	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		6 - Method 2: Sectoral Rules

**États quantitatifs de l'Institution de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE :**

- S.02.01.02 - Public - Bilan - Actifs
- S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT
- S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie
- S.19.01.21 - Sinistres payés bruts (non cumulés)
- S.19.01.21 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
- S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- S.23.01.01 - Fonds propres de base
- S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis
- S.28.02.01 - MCR-B4B - Minimum de capital requis

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.02.01.02 – Bilan**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 847 982 616
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	773 180 343
Actions	R0100	25 338 763
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	25 338 763
Obligations	R0130	779 833 796
Obligations d'État	R0140	386 286 079
Obligations d'entreprise	R0150	393 547 717
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	269 629 715
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	17 394 686
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	7 369 808
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	7 369 808
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	10 024 877
Santé similaire à la vie	R0320	1 735 230
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	8 289 647
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	49 819 859
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	134 416 040
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	27 485 419
Autres créances (hors assurance)	R0380	21 560 305
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	30 314 941
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>2 133 477 797</b>

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	399 582 864
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	399 582 864
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	361 105 418
Marge de risque	R0590	38 477 447
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	427 179 582
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	237 957 636
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	215 043 735
Marge de risque	R0640	22 913 901
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	189 221 946
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	171 001 001
Marge de risque	R0680	18 220 945
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	5 300 000
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	29 554 757
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 550 037
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	52 662 685
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 088 273
Autres dettes (hors assurance)	R0840	69 500 943
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>991 419 142</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 142 058 655</b>

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - Non Vie**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
<b>Primes émises</b>				
Brut - Assurance directe	R0110	115 107 695	56 189 310	171 297 005
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-2 358	7 856 436	7 854 078
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140		1 027 032	1 027 032
Net	R0200	115 105 337	63 018 714	178 124 051
<b>Primes acquises</b>				
Brut - Assurance directe	R0210	115 107 695	56 189 310	171 297 005
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-2 358	7 856 436	7 854 078
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240		1 027 032	1 027 032
Net	R0300	115 105 337	63 018 714	178 124 051
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut - Assurance directe	R0310	101 205 049	161 718 358	262 923 407
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-5 000	10 642 743	10 637 743
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340		3 132 813	3 132 813
Net	R0400	101 200 049	169 228 288	270 428 337
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	23 061 007	14 456 261	37 517 268
<b>Solde - autres charges/produits techniques</b>	R1210			
<b>Total des dépenses techniques</b>	R1300			37 517 268

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - Vie**

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410		23 919 637		42 746 332	73 357 843			9 136 823	149 160 635
Part des réassureurs	R1420		3 921 890			1 360 856				5 282 746
Net	R1500		19 997 747		42 746 332	71 996 987			9 136 823	143 877 889
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510		23 919 637		42 746 332	73 357 843			9 136 823	149 160 635
Part des réassureurs	R1520		3 921 890			1 360 856				5 282 746
Net	R1600		19 997 747		42 746 332	71 996 987			9 136 823	143 877 889
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610		16 589 489		24 162 372	-52 113 071			5 180 412	-6 180 798
Part des réassureurs	R1620		6 622 953		-109 787	758 819				7 271 984
Net	R1700		9 966 536		24 272 159	-52 871 890			5 180 412	-13 452 782
Dépenses engagées	R1900		5 153 258		6 202 500	8 209 978			-1 922	19 563 813
Solde - autres charges/produits techniques	R2510									
Total des dépenses techniques	R2600									19 563 813
Montant total des restitutions	R2700									

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT**

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
				Contrats sans options ni garanties						Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0060	C0070	C0080	C0100	C0150	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>	66 687 822		89 194 605		15 118 575	171 001 001	215 043 735	0	215 043 735
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>	6 205 766		2 083 881		0	8 289 647	1 735 230	0	1 735 230
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	<b>R0090</b>	60 482 056		87 110 723		15 118 575	162 711 354	213 308 505	0	213 308 505
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>	7 105 895	9 504 096			1 610 954	18 220 945	22 913 901	0	22 913 901
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	73 793 716	98 698 701			16 729 529	189 221 946	237 957 636	0	237 957 636

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie**

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
Provisions pour primes				
Brut	<b>R0060</b>	5 987 511	-7 901 526	-1 914 015
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	5 987 511	-7 901 526	-1 914 015
Provisions pour sinistres				
Brut	<b>R0160</b>	21 374 555	341 644 878	363 019 433
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	0	7 369 808	7 369 808
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	21 374 555	334 275 069	355 649 624
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>	27 362 066	333 743 352	361 105 418
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>	27 362 066	326 373 544	353 735 609
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	2 915 554	35 561 892	38 477 447
<b>Provisions techniques - Total</b>				
Provisions techniques - Total	<b>R0320</b>	30 277 620	369 305 244	399 582 864
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>	0	7 369 808	7 369 808
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	<b>R0340</b>	30 277 620	361 935 436	392 213 056

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)**

		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110
Année														
Précédentes	R0100													
2015	R0160													
2016	R0170													
2017	R0180													
2018	R0190													
2019	R0200													
2020	R0210													
2021	R0220													
2022	R0230	53 404 584	31 815 630	14 757 174								14 757 174	99 977 388	
2023	R0240	80 208 099	34 075 001									34 075 001	114 283 100	
2024	R0250	96 339 420										96 339 420	96 339 420	
<b>Total</b>	<b>R0260</b>											<b>145 171 594</b>	<b>310 599 907</b>	

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100		C0110
Année													
Précédentes	R0100												
2015	R0160										486 834	455 766	
2016	R0170									1 909 540		1 691 838	
2017	R0180								1 366 017			1 288 768	
2018	R0190							2 003 820				1 905 924	
2019	R0200						9 048 245					8 290 779	
2020	R0210					9 836 667						9 117 185	
2021	R0220				32 767 486							30 272 172	
2022	R0230			72 627 035								67 478 843	
2023	R0240		93 281 968									88 589 780	
2024	R0250	253 575 342										153 928 377	
<b>Total</b>	<b>R0260</b>											<b>363 019 433</b>	

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	826 762 447	0	0	3 803 206	0
Fonds propres de base	R0020	1 142 058 655	0	0	-2 785 999	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 142 058 655	0	0	-2 785 999	0
Capital de solvabilité requis	R0090	314 047 737	0	0	4 030 376	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 142 058 655	0	0	-2 785 999	0
Minimum de capital requis	R0110	94 384 937	0	0	283 944	0

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.23.01.01 - Fonds propres de base**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 123	381 123		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1 141 677 532	1 141 677 532			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>1 142 058 655</b>	<b>1 142 058 655</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0500</b>	1 142 058 655	1 142 058 655	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0510</b>	1 142 058 655	1 142 058 655	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0540</b>	1 142 058 655	1 142 058 655	0		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0550</b>	1 142 058 655	1 142 058 655	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	314 047 737				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	94 384 937				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	3,64				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	12,10				
<b>Réserve de réconciliation</b>						
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	1 142 058 655				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>					
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	381 123				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	<b>R0740</b>	0				
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	1 141 677 532				
<b>Bénéfices attendus</b>						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	<b>R0770</b>	28 440 855				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	<b>R0780</b>	9 960 626				
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	38 401 481				

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis**

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
<b>Capital de solvabilité requis - formule standard</b>				
Risque de marché	R0010	235 777 135		9 - Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	29 890 624		
Risque de souscription en vie	R0030	60 877 081	9 - None	9 - Simplifications not used, 11 - Life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	181 401 373	9 - None	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - None	
Diversification	R0060	-141 442 561		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>366 503 652</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>				
Risque opérationnel	R0130	12 570 364		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-35 471 521		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-29 554 757		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	314 047 737		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	314 047 737		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis -01- Approche du taux d'imposition**

		Oui / Non
		C0109
Approche fondée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

**S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis -02- Calcul de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés**

		LAC DT
		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	-29 554 757
Montant/estimation de la LAC DT justifié par la réversion des passifs d'impôts différés	R0650	-29 554 757
Montant/estimation de la LAC DT justifié par une référence à un bénéfice imposable futur probable	R0660	0
Montant/estimation de la LAC DT justifié par le report en arrière de l'année en cours	R0670	0
Montant/estimation de la DT LAC justifiée par le report en arrière, années futures	R0680	0
Maximum du montant/estimation de la LAC DT	R0690	0

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.28.02.01 - MCR-B4B (1) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	60 906 151	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			27 362 066	115 105 337	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			326 373 544	134 767 635	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.28.02.01 - MCR-B4B (2) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	33 478 786				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			0		68 749 696	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220					6 850 935	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			0		300 419 228	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0		35 689 274 838

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.28.02.01 - MCR-B4B (3) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

		Calcul du MCR global	Activités en non-vie	Activités en vie
		C0130	C0140	C0150
<b>Calcul du MCR global</b>				
MCR linéaire	R0300	94 384 937		
Capital de solvabilité requis	R0310	314 047 737		
Plafond du MCR	R0320	141 321 482		
Plancher du MCR	R0330	78 511 934		
MCR combiné	R0340	94 384 937		
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 000		
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>94 384 937</b>		
<b>Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie</b>				
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		60 906 151	33 478 786
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		202 653 511	111 394 226
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		91 194 080	50 127 402
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		50 663 378	27 848 557
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		60 906 151	33 478 786
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		2 700 000	4 000 000
Montant notionnel du MCR	R0560		60 906 151	33 478 786

**États quantitatifs de l'Institution de Prévoyance CPCEA :**

- S.02.01.02 - Public - Bilan - Actifs
- S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT
- S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie
- S.19.01.21 - Sinistres payés bruts (non cumulés)
- S.19.01.21 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
- S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- S.23.01.01 - Fonds propres de base
- S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis
- S.28.02.01 - MCR-B4B - Minimum de capital requis

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.02.01.02 - Bilan**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	880 349 025
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	240 561 331
Actions	R0100	96 594 073
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	96 594 073
Obligations	R0130	365 139 510
Obligations d'État	R0140	170 438 812
Obligations d'entreprise	R0150	194 700 697
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	178 054 112
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	227 083
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	227 083
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	25 666
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	25 666
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	25 666
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 787 711
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	158 790 843
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 326 448
Autres créances (hors assurance)	R0380	43 980 517
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	23 096 563
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 111 583 854</b>

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	241 641 999
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	241 641 999
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	219 624 984
Marge de risque	R0590	22 017 015
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	205 195 059
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	70 283 428
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	63 879 610
Marge de risque	R0640	6 403 818
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	134 911 632
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	122 619 268
Marge de risque	R0680	12 292 364
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	5 600 000
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	4 769 069
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	6 440 852
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	33 241 070
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	125 849 372
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>622 737 421</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>488 846 433</b>

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>																	
Brut - Assurance directe	R0110	176 693 051	87 918 650														264 611 701
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200	176 693 051	87 918 650														264 611 701
<b>Primes acquises</b>																	
Brut - Assurance directe	R0210	176 693 051	87 918 650														264 611 701
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300	176 693 051	87 918 650														264 611 701
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut - Assurance directe	R0310	145 799 228	86 909 900														232 709 128
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400	145 799 228	86 909 900														232 709 128
Dépenses engagées	R0550	31 194 837	18 235 645														49 430 482
Solde - autres charges/produits techniques	R1210																
Total des dépenses techniques	R1300																49 430 482

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	30 666 499		2 719 764	34 846 205			3 645 912	71 878 380
Part des réassureurs	R1420	306 524		80 401					386 925
Net	R1500	30 359 975		2 639 363	34 846 205			3 645 912	71 491 455
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	30 666 499		2 719 764	34 846 205			3 645 912	71 878 380
Part des réassureurs	R1520	306 524		80 401					386 925
Net	R1600	30 359 975		2 639 363	34 846 205			3 645 912	71 491 455
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	20 235 394		1 527 274	16 229 996			2 910 861	40 903 524
Part des réassureurs	R1620				7 448				7 448
Net	R1700	20 235 394		1 527 274	16 222 548			2 910 861	40 896 077
Dépenses engagées	R1900	5 881 782		458 376	6 391 793			143 314	12 875 266
Solde - autres charges/produits techniques	R2510								
Total des dépenses techniques	R2600								12 875 266
Montant total des restitutions	R2700								

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT**

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																	
<b>Meilleure estimation</b>																	
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>	115 792 977					3 279 299			3 546 992	122 619 268			63 879 610	0	63 879 610	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	115 792 977					3 279 299			3 546 992	122 619 268			63 879 610	0	63 879 610	
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>	11 608 041				328 744				355 580	12 292 364			6 403 818	0	6 403 818	
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	127 401 018				3 608 043				3 902 571	134 911 632			70 283 428	0	70 283 428	

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie**

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060	-505 556	-13 143 347															-13 648 903
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-505 556	-13 143 347															-13 648 903
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160	30 898 141	202 375 746															233 273 887
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	25 666															25 666
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	30 898 141	202 350 080															233 248 221
Total meilleure estimation - brut	R0260	30 392 585	189 232 399															219 624 984
Total meilleure estimation - net	R0270	30 392 585	189 206 733															219 599 318
Marge de risque	R0280	3 046 803	18 970 212															22 017 015
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	33 439 387	208 202 612															241 641 999
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	25 666															25 666
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0340	33 439 387	208 176 946															241 616 333

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.19.01.21 – TP-E3 – 02 – Sinistres payés bruts (non cumulés)**

		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110
Année														
Précédentes	R0100													
2015	R0160													
2016	R0170													
2017	R0180													
2018	R0190													
2019	R0200													
2020	R0210													
2021	R0220													
2022	R0230	52 655 546	37 960 417	4 539 440									4 539 440	95 155 404
2023	R0240	155 080 624	36 177 357										36 177 357	191 257 981
2024	R0250	163 138 758											163 138 758	163 138 758
<b>Total</b>	<b>R0260</b>												<b>203 855 555</b>	<b>449 552 143</b>

**S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)**

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100		C0110
Année													
Précédentes	R0100												
2015	R0160										730 043		794 560
2016	R0170									881 673			835 563
2017	R0180								305 581				288 696
2018	R0190							352 277					332 851
2019	R0200							732 339					689 692
2020	R0210					6 653 779							6 263 635
2021	R0220				10 629 612								10 045 855
2022	R0230			29 032 948									27 572 153
2023	R0240		41 367 267										40 282 054
2024	R0250	364 712 717											146 168 829
<b>Total</b>	<b>R0260</b>												<b>233 273 887</b>

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		<b>C0010</b>	<b>C0030</b>	<b>C0050</b>	<b>C0070</b>	<b>C0090</b>
Provisions techniques	<b>R0010</b>	446 837 058			1 885 516	
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	488 846 433			-1 398 466	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0050</b>	488 846 433			-1 398 466	
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	204 232 777			341 488	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0100</b>	488 846 433			-1 398 466	
Minimum de capital requis	<b>R0110</b>	58 049 219			151 607	

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.23.01.01 - Fonds propres de base**

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	762 245	762 245	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	488 084 188	488 084 188	0	0
Passifs subordonnés	R0140	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>488 846 433</b>	<b>488 846 433</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	488 846 433	488 846 433	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	488 846 433	488 846 433	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	488 846 433	488 846 433	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	488 846 433	488 846 433	0	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>204 232 777</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>58 049 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>239%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>842%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Réserve de réconciliation</b>					
Excédent d'actif sur passif	R0700	0	0	0	0
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0	0	0	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	0	0	0	0
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0	0	0	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Bénéfices attendus</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0	0	0	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0	0	0	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis**

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
<b>Capital de solvabilité requis - formule standard</b>				
Risque de marché	R0010	109 631 839		9 - Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	29 906 226		
Risque de souscription en vie	R0030	20 454 750	9 - aucun	9 - Simplifications not used, 11 - risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040	121 362 281	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	
Diversification	R0060	-79 276 610		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>202 078 485</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>				
Risque opérationnel	R0130	10 465 024		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 541 634		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-4 769 099		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	204 232 777		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	204 232 777		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

**S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis -01- Approche du taux d'imposition**

		Oui / Non
		C0109
Approche fondée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.28.02.01 - MCR-B4B - Minimum de capital requis**

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	44 954 120	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			30 392 585	176 693 051	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			189 206 733	122 764 854	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

**S.28.02.01 - MCR-B4B (2) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	13 095 099				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			0		113 877 898	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220					5 682 508	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			0		66 938 472	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0		11 101 999 029

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR Unique  
Exercice 2025

**S.28.02.01 - MCR-B4B (3) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

		Calcul du MCR global	Activités en non-vie	Activités en vie
		C0130	C0140	C0150
<b>Calcul du MCR global</b>				
MCR linéaire	R0300	58 049 219		
Capital de solvabilité requis	R0310	204 232 777		
Plafond du MCR	R0320	91 904 749		
Plancher du MCR	R0330	51 058 194		
MCR combiné	R0340	58 049 219		
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 000		
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>58 049 219</b>		
<b>Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie</b>				
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		44 954 120	13 095 099
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		158 160 693	46 072 083
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		71 172 312	20 732 437
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		39 540 173	11 518 021
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		44 954 120	13 095 099
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		2 700 000	4 000 000
Montant notionnel du MCR	R0560		44 954 120	13 095 099

**GROUPE AGRICA**

21 rue de la Bienfaisance  
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)

**AGRICA PRÉVOYANCE** - SGAPS régie par le Code de la Sécurité Sociale,  
21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS - SIREN 844 723 304